

**Parlement, presse, médias et démocratisation  
(La diffusion de l'actualité parlementaire dans l'espace  
francophone : tour d'horizon et pistes d'amélioration)**

*Projet de rapport intermédiaire*

**Présenté par M. Fathi Derder  
Conseiller national (Suisse)**

Rapporteur

OTTAWA (CANADA) | 6 JUILLET 2014

## 1 Préambule

Réunie à Abidjan en juillet 2013, la Commission des affaires parlementaires, a adopté les orientations du rapport de M. Fathi Derder (Suisse) sur « la diffusion de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone », dans le prolongement du projet de rapport qui avait été présenté à la Commission par Mme Fatiha Layadi, députée (Maroc), aujourd'hui ancienne membre de l'APF.

Ce rapport constitue donc une suite au travail de Mme Layadi, qui dressait un tour d'horizon des relations entre médias et parlement. Le rapport Layadi évoquait notamment une question fondamentale, sans lui donner suite : quels vecteurs sont utilisés pour traiter l'actualité des parlements francophones ? Chaînes parlementaires ? Site internet ? Quelles sont les stratégies de communication des divers parlements ? Ces points méritent d'être précisés : c'est le but de ce rapport. En abordant un chapitre spécifique consacré à TV5Monde, le média francophone existant à l'échelle internationale.

La commission a ainsi chargé M. Derder d'élaborer, à l'attention des sections, un questionnaire détaillé sur les divers volets de la communication parlementaire.

Après avoir consulté le Président de la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles de l'APF dont l'un des domaines de compétences est TV5Monde, la 1ère partie du questionnaire, portant spécifiquement sur la chaîne, est parvenue aux sections en octobre 2013. Cette partie des travaux a en effet dû être légèrement anticipée, dans la mesure où la section suisse entreprenait, en novembre 2013, une visite auprès de TV5Monde.

Le second volet du questionnaire, visant à approfondir les dimensions des activités sur les chaînes parlementaires et sur internet a ensuite été adressé aux sections en février 2014.

Nous vous proposons ce rapport en deux temps : un condensé rédigé par la section suisse suivi de l'ensemble des réponses détaillées aux questionnaires.

## 2 Condensé du rapport : renforcer les liens entre l'APF et TV5 et mieux valoriser les débats parlementaires

Deux chapitres composent ce rapport :

- a. TV5Monde et l'APF : des pistes de collaboration. Tour d'horizon des prises de position et une proposition de collaboration suite à la visite de la délégation suisse à TV5 Monde.
- b. Chaînes parlementaires, diffusion télévisée des débats et politique de communication des parlements sur internet : état des lieux dans les pays francophones qui ont répondu.

### a. Renforcer les collaborations entre l'APF et TV5Monde

En préambule, quelques chiffres : la diffusion de TV5 Monde atteint 243 millions de foyers TV, répartis dans 198 pays et territoires, lui permettant de s'imposer sur les cinq continents. Ses chiffres d'audience se montent à 35 millions de téléspectateurs par semaine, les cinq pays cumulant les chiffres d'audience les plus importants étant la République démocratique du Congo (6,8 millions), la France (3,13 mio), la Roumanie (3 mio), la Côte d'Ivoire (2,6 mio) et le Mali (2,1 mio).

TV5Monde contribue activement au développement de la culture francophone et s'adresse, d'après le retour des sections, essentiellement à un public de décideurs (responsables politiques, économiques et universitaires). En outre, TV5Monde développe sensiblement ses programmes, que ce soit à la télévision ou sur les réseaux sociaux. Elle bénéficie globalement du soutien des autorités politiques des pays dans lesquelles elle est diffusée. Elle a fait l'objet, en France, de débats parlementaires nourris lors de la réforme de l'audiovisuel extérieur. Le présent rapport contient l'essentiel de ces débats.

### **Renforcer les liens entre APF et TV5Monde :**

Sur la question centrale du traitement de l'actualité parlementaire francophone, l'ensemble des sections salue le travail fait par TV5Monde. La majorité d'entre elles estime toutefois que nous pouvons renforcer ces traitements, notamment le volet parlementaire. Comme le dit le Sénégal : « L'actualité politique francophone est en effet traitée dans le cadre des émissions de la chaîne, mais avec une nette prédominance pour l'exécutif. La chaîne gagnerait davantage en popularité si elle s'intéressait également aux activités parlementaires ». Ou la Belgique : « La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles souhaiterait que les travaux parlementaires de l'APF puissent faire l'objet de reportages sur TV5Monde, opérateur de la Francophonie ». Ou la Suisse : « Une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire francophone est souhaitable. Que ce soit au niveau de l'APF, ou des parlements nationaux. Dans ce contexte, la section suisse verrait d'un bon œil le développement de partenariats avec TV5Monde ».

En résumé, quasiment toutes les sections estiment qu'il faut renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde. « Les activités de l'APF trouveraient tout à fait leur place parmi les émissions de la chaîne puisqu'elles ont en commun le souci de la promotion de la langue française et de la francophonie », affirme la France. La Belgique imagine la forme de la collaboration : « Nous proposons d'examiner la possibilité de créer un partenariat plus étroit entre le chargé de communication de l'APF et TV5Monde ».

Plusieurs pays proposent des pistes précises. La France : « L'émission courte « Destination francophonie » (3 minutes) fait déjà référence à des activités comme le Parlement francophone des jeunes (émission du 26 octobre). Elle pourrait être un relais de transmission des activités de l'APF dans sa politique de communication ». Ou le Gabon : « L'APF trouverait sa place avec des sujets sur la diplomatie parlementaire, les travaux en commission, l'échange entre les élus et les populations, le travail des auxiliaires d'administration parlementaires et surtout comment les différents parlements encouragent les jeunes et les femmes à s'intéresser à la politique ». Enfin, la Macédoine : « Il y a matière à renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde et ceci en organisant des émissions de débat sur les sujets déjà traités et ceux qui seront traités par les commissions et les autres instances de l'APF ».

### **Comment renforcer les liens ? Réflexions de la délégation suisse**

L'actualité politique francophone est donc déjà présente sur TV5Monde dans les journaux télévisés nationaux rediffusés sur la chaîne ou le journal quotidien « 64' le monde en français ». Cela dit, aucun rendez-vous spécifique n'est consacré aux débats parlementaires de la francophonie. Une question pourtant essentielle, comme le démontre l'intérêt des médias nationaux pour les débats parlementaires de leurs pays.

Une émission de ce type correspondrait pleinement au mandat de TV5Monde et aurait toute sa raison d'être. En outre, elle permettrait de donner la parole aux partis au pouvoir, certes, mais aussi (et surtout) aux partis d'opposition qui n'ont pas toujours la chance de pouvoir s'exprimer dans leur pays. TV5Monde renforcerait ainsi la démocratisation des pays membres de la francophonie. En outre, les sujets débattus dans les parlements donneraient un éclairage original sur le quotidien des pays francophones et les spécificités propres, les parlements reflétant les débats de la société et

des citoyens. Une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire francophone est donc souhaitable à plus d'un titre. Que ce soit au niveau de l'APF, ou des parlements nationaux, une diffusion internationale serait bonne pour la démocratie. Deux formules sont envisageables :

1. Nous pouvons d'une part imaginer un rendez-vous hebdomadaire sur les ondes de TV5Monde. Que ce soit une émission spécifique consacrée à l'actualité parlementaire du monde francophone et de l'APF, ou une séquence « parlementaire » dans le cadre de « 64' Le Monde en Français ». Ce serait important pour le processus de démocratisation des pays membres, tout en permettant d'apporter un regard original sur les différences culturelles de la francophonie.
2. Des partenariats sont également possibles sur les réseaux sociaux, à l'image de ce que TV5Monde propose à l'ONU sur Facebook, et la création de la chaîne de télévision sociale « TV-ONU Europe » (en partenariat avec le centre régional d'informations des Nations Unies). Par ce canal, TV5Monde propose, selon le choix des agences onusiennes, du contenu et des programmes vidéo propres. Par ce biais, le fil d'info de TV5Monde est diffusé tous les jours dans le hall de l'ONU.

### **Une « TV APF » : une piste de travail pour le secrétariat général**

Une « TV APF » alimentée par TV5 sur les réseaux sociaux serait un très bon outil de communication. A l'occasion d'une rencontre avec la délégation suisse, la direction de TV5Monde s'est montrée prête à mettre cet instrument à la disposition de l'APF, lui donnant ainsi la possibilité de diffuser les contenus TV5 qu'elle souhaite.

A l'occasion de cette rencontre, la direction de TV5Monde a également manifesté son intérêt à développer des collaborations dans le cadre du journal « 64' le Monde en français ». Le directeur de TV5Monde, M. Yves Bigot, y voit notamment un instrument de renforcement de la diffusion de l'actualité parlementaire.

La section suisse propose d'encourager le secrétariat général à organiser une rencontre avec la direction de TV5Monde, afin de concrétiser ces pistes de collaboration, et mettre sur pied un lien permanent entre le chargé de communication de l'APF et TV5Monde. Un groupe de travail serait souhaitable.

### **b. Les médias, internet, et la transparence des débats**

En préambule, un constat : nous n'avons reçu de réponses que de délégations disposant de sites actifs et/ou de chaînes parlementaires. Les délégations ayant répondu : Alberta, Andorre, Belgique, Canada, France, Québec, Roumanie et Suisse. Nous n'avons malheureusement reçu aucune réponse de délégations africaines ou asiatiques.

Les délégations qui ont répondu nous permettent d'avoir une vue d'ensemble des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et les réseaux sociaux pour soutenir une activité parlementaire. Et un premier constat s'impose : toutes ces délégations ont une politique de communication active, transparente et garantissant l'indépendance et l'équilibre politique dans les traitements. En ce sens, ce rapport est une source d'inspiration et d'idées pour tous, notamment ceux qui n'ont pas répondu.

### **Des chaînes parlementaires essentielles, mais au succès public modeste**

Le Canada, la France et le Québec disposent d'une chaîne parlementaire. La France dispose même de deux chaînes, pour être précis : l'une pour l'Assemblée nationale (LCP-AN) et l'autre pour le Sénat (Public Sénat). Ces deux chaînes se partagent toutefois le même canal. Pour cette raison, elle

ne peut pas diffuser l'intégralité des débats en direct (ce qui est le cas au Québec et au Canada). La France diffuse tout de même près de 7 heures de débat par jour, dont certaines en différé. Les trois chaînes consacrent donc une grande part de leurs programmes aux débats parlementaires, accompagnés d'interviews après les débats, des magazines, des formats plus courts, des journaux, des débats, etc.

LCP et Public Sénat sont détenus par leurs assemblées parlementaires. Le Canal de l'Assemblée (Québec) est public. A noter une spécificité canadienne : la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) est en mains privées (consortium d'entreprises privées de radiodiffusion). Sa motivation : la chaîne contribue au « renforcement de l'identité nationale ». Cependant, l'audience est jugée « très faible » : aucune des émissions du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ne figure parmi les trente émissions les plus regardées du Canada. En France, LCP affiche une part d'audience de 0,37%, « en progression constante », certes, mais faible. Aucun chiffre n'est connu pour le Canada.

Autant dire que le succès populaire reste modeste. Ce qui ne remet pas en question l'existence de ces chaînes : le but n'est pas de faire de l'audience, mais de donner une visibilité et une transparence essentielles au bon fonctionnement de la démocratie parlementaire.

### **Avec ou sans chaîne parlementaire : une transparence totale**

Les sites internet des parlements de toutes les délégations qui ont répondu diffusent l'intégralité des débats en streaming. Les citoyens de ces pays peuvent donc suivre l'intégralité des débats parlementaires de leur pays en direct et retrouver des extraits. Le site du Parlement suisse permet par exemple de revoir toutes les interventions à la tribune d'un élu, tous les procès-verbaux, tous les votes, etc.

A noter que pour ces sites, on peut faire globalement le même constat que pour les chaînes parlementaires : ils sont indispensables pour garantir la transparence des débats, mais le public visé reste essentiellement la classe politique, les médias, et les divers acteurs du domaine. Le grand public ne s'y rend pas massivement. Mais, on le répète, ce n'est pas la raison d'être de ces sites. Ils n'ont pas de vocation commerciale, mais citoyenne.

### **Des différences dans la transparence**

On peut observer des différences « culturelles » dans la pratique de la communication et de la transparence des débats parlementaires. Les séances de commission, par exemple, sont diffusées en différé au Canada. Mais elles sont toutes diffusées. En France, certaines sont ouvertes à la presse (pas toutes). Alors qu'en Suisse, la règle est la confidentialité : aucun journaliste n'est jamais autorisé en séance de commission, et les élus sont tenus à une stricte confidentialité des propos tenus en séance. Un simple communiqué résumant les décisions (majorité et minorité) est rédigé en fin de séance par le secrétariat de la commission.

Concernant la communication des décisions parlementaires sur le site officiel du parlement, là aussi les cultures varient. Pour le Canada, pas de communiqués suite aux débats parlementaires. Le Québec en fait environ trois ou quatre par semaine sur certains thèmes spécifiques. La France, comme la Suisse, propose des liens sur le site, renvoyant aux PV ou aux vidéos. La Confédération helvétique a en outre signé un accord avec la principale agence de presse suisse pour publier leurs communiqués concernant les principales décisions prises sur le site du Parlement.

### **Exploitation des réseaux sociaux et des possibilités d'interaction**

L'usage des réseaux sociaux, d'internet et de l'interactivité en est encore à ses balbutiements et varie donc beaucoup d'un pays à l'autre. Une constante : à l'image d'Andorre, toutes les délégations ont une présence sur les deux principaux réseaux sociaux Facebook et Twitter. Certains se démarquent : le Bureau du parlement de l'Alberta diffuse également des photos et des vidéos sur YouTube et Flickr.

L'exemple français est intéressant, avec plusieurs formes d'interactivités :

- les comptes Twitter et FB officiels du parlement diffusent deux à trois informations par jour, à débattre.
- le site de l'AN propose un onglet « déposer une contribution » sur le site. C'est une incitation à contribuer (idem pour la Wallonie)
- Le Sénat a créé des plateformes participatives, notamment un onglet blog comprend des liens vers des blogs personnels sur des projets ou propositions de loi précises. Le citoyen peut ainsi, sur le site du parlement, interagir avec les élus qui travaillent sur des projets de loi. Un exemple à suivre... A condition que l'élu joue le jeu et réponde aux questions / remarques.

A noter également les exemples du Québec et de la Roumanie, qui donnent la possibilité à leurs citoyens de déposer des pétitions en ligne. A suivre.

### **L'équilibre des traitements garanti**

A relever enfin que tous les parlements des régions concernées sont extrêmement suivis par leurs médias régionaux. Les télévisions, qu'elles soient publiques ou privées, leurs consacrent de nombreuses émissions, notamment de débat. Et qui font, en général, de très bons résultats d'audience. Mais dans tous les cas, et c'est le plus important, que ce soit pour les chaînes parlementaires, internet ou autres, l'équilibre des traitements est toujours garanti. La parole est équitablement répartie, et tous les partis présents ont la possibilité de donner leur point de vue, notamment grâce à des autorités de surveillance indépendantes.

### **Renforcer les synergies au sein même de l'APF**

Lors de sa réunion du 7 au 9 avril à Brazzaville, la CECAC s'est livrée, en présence d'un grand nombre de sections, à un débat nourri sur la question de la liberté de la presse dans l'espace francophone. M. Jean Kouchner, secrétaire général de l'Union internationale de la presse francophone, M. Tidiane Diop, responsable des programmes médias à l'Organisation internationale de la Francophonie et M. Patrick Busquet, journaliste indépendant et représentant national de la Fondation Hironnelle en RDC y ont pris part. De l'avis de l'ensemble des représentants des sections présentes, le débat se doit d'être poursuivi. L'élaboration du présent rapport a par ailleurs été abordée et un renforcement des synergies des travaux entre notre commission et la CECAC a été évoqué, notamment sur la question précise du renforcement de la communication parlementaire et, par ce biais, de la liberté de la presse. La section suisse se propose dès lors de développer, avec le président de la CECAC, des pistes de réflexion concernant les modalités concrètes d'une collaboration entre les deux commissions.

### 3 Première partie du questionnaire : TV5Monde et les activités de l'APF

#### 3.1 Préambules des sections

##### Vallée d'Aoste

TV5 est diffusée dans la Vallée d'Aoste depuis 2012.

##### Andorre

En ce qui concerne ce questionnaire, nous ne disposons malheureusement pas d'informations suffisantes pour répondre aux différents sujets abordés. À noter qu'il existe en Andorre une diffusion des chaînes françaises, dont TV5Monde, qui offre la possibilité aux citoyens d'être en contact avec l'actualité francophone.

##### Canada

Les réponses à ce questionnaire sont celles de la Section canadienne de l'APF. Elles ont été rédigées par Monsieur Marion Ménard du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

La chaîne TV5 est une chaîne de télévision généraliste francophone diffusée à travers le monde. On y présente des émissions de langue française venant d'Europe, d'Afrique francophone ainsi que des productions originales canadiennes. TV5 est administrée par deux opérateurs :

- TV5Monde (TV5-M), situé à Paris, qui gère les signaux sur l'Europe, l'Afrique, l'Asie, les États-Unis, l'Amérique latine et le Moyen-Orient.
- TV5 Québec Canada (TV5 QC-CA) qui gère le signal de TV5-M depuis Montréal à travers le Canada<sup>1</sup>.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien (PCH), appuie financièrement les deux opérateurs. En 2011-2012, PCH a accordé 7,2 millions de dollars à TV5-M et 5,3 millions de dollars à TV5 QC-CA<sup>2</sup>. En investissant des fonds publics dans TV5-M et TV5 QC-CA, le Canada favorise le développement et la diffusion de contenu canadien au Canada et à l'étranger. Il s'agit d'un des objectifs de la Politique canadienne sur la radiodiffusion, tel qu'énoncé au paragraphe 3(1) de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion*<sup>3</sup>. Dans son pouvoir d'attribution des licences aux divers radiodiffuseurs, le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)<sup>4</sup> s'assure que les entreprises de radiodiffusion remplissent certaines exigences en matière de contenu canadien. De 2003 jusqu'à juillet 2013, la condition de licence de TV5 QC-CA exigeait que la chaîne consacre « au moins 15 % de sa programmation à la distribution d'émissions canadiennes<sup>5</sup> » et présente « au moins 104 heures d'émissions originales canadiennes en première diffusion par année [...] »<sup>6</sup>.

En août 2013, la licence de radiodiffusion de TV5 QC-CA a été renouvelée par le CRTC. À partir de septembre 2013, la programmation offerte par TV5 QC-CA sur le territoire canadien sera progressivement disponible sur deux chaînes distinctes, soit le signal TV5 International et le signal TV5 UNIS. Le lancement de TV5 UNIS est prévu en septembre 2014.

---

<sup>1</sup> PCH, *Évaluation sommative du Programme TV5*, juillet 2007, p. 4.

<sup>2</sup> TV5 Québec Canada tire également des revenus d'une subvention du gouvernement du Québec, de la publicité.

<sup>3</sup> *Loi sur la radiodiffusion*, L.C. 1991, ch. 11, para. 3(1).

<sup>4</sup> Le CRTC est l'organisme public chargé de réglementer et de superviser tous les aspects du système canadien de radiodiffusion.

<sup>5</sup> CRTC, *Décision de radiodiffusion CRTC 2003-77*, para. 17, Ottawa, 27 février 2003.

<sup>6</sup> *Ibid.*

En ce qui a trait aux obligations en matière de contenu canadien, TV5 International devra consacrer 15 % de sa programmation à la distribution d'émissions canadiennes tandis que cette exigence sera de 90 % dans le cas de TV5 UNIS. Au total, les deux services combinés s'engagent à consacrer plus de 5 900 heures de diffusion sur une base annuelle à du contenu canadien en français<sup>7</sup>.

## France

Sur la question de la valorisation des activités parlementaires, il existe déjà en France deux chaînes d'actualités parlementaires, une pour chaque chambre, retransmises sur un même canal (LCP- La Chaîne parlementaire : <http://www.lcp.fr/>) : il s'agit de LCP-AN (la chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale) et Public Sénat (<http://www.publicsenat.fr/>). La chaîne LCP est diffusée sur la TNT, ce qui lui permet une large audience.

## Suisse

La société suisse de radiodiffusion est actionnaire de TV5 Monde à hauteur de 11,1% du capital et bénéficie à ce titre d'un siège au Conseil d'administration de la chaîne. La contribution de la Suisse aux frais de fonctionnement est de 7 864 000 euros pour 2013, soit 9,39% du budget total de TV5 Monde (98 643 000 euros, dont 75 millions pour la France).

A l'occasion d'une rencontre avec la direction des TV5 Monde, la délégation suisse s'est inquiétée du développement des recettes publicitaires de la chaîne. Le directeur Yves Bigot a mentionné la difficulté de trouver des annonceurs. TV5 devant se conformer aux directives de l'actionnaire majoritaire « France Television », les recettes de la publicité s'avèrent en effet restreinte, avec la fin du minimum garanti alors que la moitié du chiffre d'affaires publicitaires de TV5 Monde est réalisé en France.

### **3.2 Quelle est l'appréciation générale de TV5Monde dans votre pays? La chaîne est-elle fréquemment suivie? Disposez-vous de chiffres d'audience?**

#### **Vallée d'Aoste**

TV5Monde, au canal 103 du numérique, est assez appréciée surtout en ce qui concerne sa programmation (construite autour de l'information, du cinéma, de fictions, du sport, de documentaires et de productions propres). Actuellement, nous ne disposons pas des chiffres d'audience.

#### **Canada**

PCH souligne que le pourcentage d'émissions canadiennes diffusées sur les huit signaux de TV5-M distribués à travers le monde a augmenté de 1,1 % en 2011, soit « une moyenne de 10,1 % comparativement à 9,0 % en 2010<sup>8</sup> ». Par ailleurs, le nombre de foyers dans lesquels TV5-M était diffusée dans le monde « a également augmenté de 2,8 % pour atteindre plus de 220,7 millions (215 millions de foyers en 2010) dans près de 200 pays et territoires<sup>9</sup> ».

---

<sup>7</sup> Le Nouveau TV5, Notre mission, [Les engagements du Nouveau TV5](#).

<sup>8</sup> PCH, *Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012*, [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#). [DISPONIBLE EN LIGNE SEULEMENT].

<sup>9</sup> *Ibid.*

Au Canada, TV5 QC-CA opère dans un marché très concurrentiel. Plusieurs stations de télévision se disputent les parts des marchés anglophone et francophone. Par ailleurs, de plus en plus de consommateurs canadiens se tournent vers l'Internet pour visionner leurs services de programmation préférés. Les changements sont tels que le CRTC a lancé le 24 octobre 2013 une consultation élargie avec la population canadienne pour réfléchir sur l'avenir de la télévision au Canada<sup>10</sup>.

D'après les chiffres fournis par PCH, la part d'écoute de TV5 QC-CA a légèrement augmenté entre 2005 et 2011. À l'automne 2005, TV5 QC-CA obtenait une part de marché de 1,3 % dans le Québec francophone aux heures de grande écoute (18h00 à 23h00)<sup>11</sup>, tandis que cette part atteignait 1,7 % en 2011<sup>12</sup>. À titre de comparaison, les parts de marché de la Télévision de Radio-Canada au Québec durant la même période oscillaient entre 18 et 20 %<sup>13</sup>. Notons que nous n'avons pas de données sur l'écoute de TV5 QC-CA dans les autres provinces canadiennes.

Par ailleurs, le nombre d'abonnés de TV5 QC-CA aux services de distribution par câble ou par satellite est en hausse depuis 2007, atteignant 7,1 millions d'abonnés en 2011 (Tableau 1).

**Tableau 1 : Nombre d'abonnés à TV5 QC-CA, de 2007 à 2011(en millions)**

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'abonnés</b>	6,6	6,8	6,9	6,9	7,1

Source: Peter Grant and al., *Regulatory Guide to Canadian Television 2012, Sixth Edition*, McCarthy Tétrault LLP, p. 506.

## France

Concernant TV5Monde, nous ne disposons ni de chiffres d'audience ni d'information sur son appréciation générale. J'ai contacté TV5Monde, sans réponse de leur part pour l'instant. Si l'information me parvient, je la ferai suivre.

Les chaînes les plus regardées en France, et pour lesquelles les chiffres d'audience sont diffusés, sont celles de la Télévision numérique terrestre, captée dans tous les foyers disposant de la télévision. L'offre étant déjà large (18 chaînes), le biais d'un abonnement par satellite limite nécessairement l'audience.

## Gabon

Oui, elle est fréquemment suivie mais nous ne disposons pas des chiffres d'audience.

## Macédoine

Oui cette chaîne est suivie, mais pas fréquemment.

<sup>10</sup> CRTC, [Discours de Jean-Pierre Blais](#), Président du CRTC, à l'occasion du lancement de « Parlons télé : une conversation avec les Canadiens » à l'Université Laval, 24 octobre 2013.

<sup>11</sup> PCH, [Évaluation sommative du Programme TV5](#), juillet 2007, p. 5.

<sup>12</sup> PCH, [Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011](#), [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#). [DISPONIBLE EN LIGNE SEULEMENT].

<sup>13</sup> D'après une comparaison des données sur les parts de marché des rapports annuels de 2005-2006 et 2011-2012 de la Société. Voir CBC/Radio-Canada, [Archives - Rapports annuels](#), (années correspondantes).

## Québec

Une statistique datant de janvier 2013 indique que TV5 Québec Canada compte plus de sept millions d'abonnés.

## Sénégal

Oui mais nous ne disposons pas de chiffres d'audience.

## Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

TV5MONDE a accès aux chiffres de l'audimétrie belge CIM<sup>14</sup> Gfk qui mesure les audiences à la minute près. En moyenne, 1 182 000 téléspectateurs ont regardé TV5MONDE à Bruxelles et en Wallonie de janvier à juin 2013, ce qui donne un taux d'audience hebdomadaire de 27%.

Ce résultat démontre que plus d'un Belge francophone sur quatre regarde TV5MONDE au moins une fois au cours de la semaine.

## Suisse

En 2013 en Suisse romande, TV5 Monde est la 15e chaîne la plus regardée en pénétration (69'000 téléspectateurs par jour en moyenne). En termes de part de marché, TV5Monde se place à la 24e place (0,2%), ce qui est donc très peu.

### **3.3 A quel groupe cible la chaîne s'adresse-t-elle principalement dans votre contexte national (par exemple : la population, les autorités politiques, les élites économiques, les milieux culturels)?**

#### **Vallée d'Aoste**

TV5 Monde s'adresse principalement à la population qui aime regarder des émissions francophones pour améliorer la connaissance de la langue française.

#### **Canada**

Nous avons mentionné précédemment que la programmation offerte par TV5 Monde sur le territoire canadien sera progressivement disponible sur deux chaînes distinctes d'ici septembre 2014 :

- Le signal TV5 International, dont la programmation sera « axée principalement sur le reflet de la diversité de la francophonie internationale<sup>15</sup> » et;
- Le signal TV5 UNIS, dont la programmation sera « axée principalement sur le reflet de la diversité de la francophonie canadienne, plus particulièrement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des régions du Québec à l'extérieur de Montréal<sup>16</sup> ».

TV5 International et TV5 UNIS seront distribués au service numérique de base offert par les fournisseurs canadiens de câble et de satellite. Le « service de base » est le service minimal auquel doivent être abonnés tous les clients du câble et du satellite. En accordant la distribution obligatoire de ces deux signaux, le CRTC augmente le nombre de foyers qui seront potentiellement en mesure de regarder TV5.

---

<sup>14</sup> Centre d'informations sur les médias

<sup>15</sup> CRTC, [Décision de radiodiffusion CRTC 2013-384. TV5 et UNIS – Renouvellement et modifications de licence](#), Annexe, Ottawa, 8 août 2013.

<sup>16</sup> *Ibid.*

La programmation offerte par TV5 International et TV5 UNIS sera destinée à un auditoire varié, sans égard à l'âge, l'origine ou le revenu. En vertu de la licence accordée par le CRTC en août 2013, TV5 International et TV5 Unis pourront offrir des émissions dans un large éventail de programmation :

- Des émissions d'informations : nouvelles, analyse et interprétation, documentaires de longue durée, reportages et actualités, émissions religieuses, émissions d'éducation formelle et préscolaire, émissions d'éducation informelle/Récréation et loisirs;
- Des émissions de sport professionnel et de sport amateur;
- Des émissions musicales et de divertissement;
- Des dramatiques et des émissions comiques, des émissions spéciales, des mini-séries et des longs métrages pour la télévision et le cinéma, des films et des émissions d'animation pour la télévision;
- Des émissions de musique, de danse et de vidéoclips;
- Des émissions de variétés;
- Des jeux-questionnaires;
- Des émissions de divertissement général et d'intérêt général;
- Des émissions de télé-réalité<sup>17</sup>.

## **France**

Pas de remarque.

## **Gabon**

La chaîne s'adresse principalement aux politiciens par la diffusion du journal télévisé de 20 heures de différents pays francophones ; aux jeunes entrepreneurs, par la diffusion des émissions de développement ; aux femmes, par la diffusion de films d'éducation tel que « Ma famille », « les immigrés »... ; aux regroupements de villageois par la présentation des travaux effectués par d'autres villageois dans d'autres pays.

## **Macédoine**

À la population en général et aux milieux culturels.

## **Québec**

TV5 Québec Canada s'adresse à l'ensemble de la population francophone canadienne. Soucieuse de refléter les intérêts des francophones et des francophiles partout au Canada, et de donner un essor à la production francophone canadienne, TV5 Québec Canada a d'ailleurs annoncé le lancement, à l'automne 2014, de la chaîne UNIS. La nouvelle chaîne sera axée sur la diversité de la francophonie canadienne. Elle permettra de mieux représenter à l'écran les communautés de langue française en situation minoritaire et de faire un pont entre ces communautés et les francophones de toutes les régions du Québec.

## **Sénégal**

La chaîne s'adresse principalement aux populations et aux autorités politiques.

---

<sup>17</sup> Il s'agit des catégories énoncées à l'article 6 de l'annexe 1 du [Règlement de 1990 sur les services spécialisés](#).

## Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Parmi le profil des téléspectateurs de TV5MONDE, nous citerons les professeurs de français langue étrangère (en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre) qui sont très nombreux à apprécier le dispositif pédagogique en ligne produit par la chaîne et à l'utiliser très régulièrement dans leurs cours. Ce dispositif, soutenu par Wallonie Bruxelles International, fait d'ailleurs l'objet de partenariats avec plusieurs de nos universités et avec l'Alliance française de Bruxelles Europe, en charge de la formation de fonctionnaires et de diplomates en poste en Belgique.

TV5MONDE fait partie du paysage audiovisuel familier des Belges expatriés, mais aussi des téléspectateurs belges francophones en général et ce, pour différentes raisons:

1. TV5MONDE est diffusée sur toutes les offres de télévision du fait de l'adoption en 1997 d'un Décret de la Communauté Française de Belgique instaurant un "must carry"<sup>18</sup> en faveur de la chaîne francophone.
2. La programmation de la chaîne (signal spécifique France/Belgique/suisse) est diffusée, au même titre que celles des chaînes nationales, dans les quotidiens et hebdomadaires généralistes ou spécialisés.
3. La chaîne internationale francophone accueille ponctuellement des personnalités belges sur son plateau et délocalise de temps à autre des émissions en Belgique (cf. Le Bar de l'Europe présenté au Parlement Européen par Paul Germain).

Les programmes de notre Fédération diffusés sur TV5Monde comprennent des émissions de la RTBF ou des fictions telles que les « *JT de 13h et 19h30, le Douze minutes, les Carnets du Bourlingueur, Devoirs d'enquête, Questions à la Une, les Belges du bout du Monde et les Niouzz, le journal pour enfants* ».

La collaboration de TV5Monde et la RTBF vient de se renforcer depuis le lancement, ce dimanche 28 octobre 2013, d'une nouvelle tranche d'information quotidienne sur la chaîne internationale, "**64 minutes, le monde en français**", qui inclut systématiquement des actualités belges et/ou un duplex avec Bruxelles.

La mise en valeur de la Fédération ne se limite pas à la diffusion d'émissions et de fictions. Nos artistes et créateurs participent régulièrement à des émissions de la chaîne internationale francophone (ex. Accoustic).

4. De plus, la proximité de TV5MONDE avec le public s'intéressant à la culture francophone, notamment le cinéma, passe aussi par des partenariats culturels, vecteurs de concours et d'informations sur nos programmes. Nous citons :
  - les Magritte du cinéma à Bruxelles (février)
  - le Festival du film d'amour de Mons (14-21 février)
  - le Short Film Festival à Bruxelles (23 Avril au 4 mai)
  - les Francofolies de Spa (1er au 21 Juillet)
  - le Voo du rire de Liège - (octobre)
  - le Festival International du Film francophone de Namur (septembre-octobre)
  - la Semaine du cinéma français en Flandre
  - le Festival Daba Maroc en Wallonie et à Bruxelles

---

<sup>18</sup> Le « must carry » consiste en la reprise obligatoire, par un diffuseur ou distributeur de services, de services de télévision déjà diffusés par voie hertzienne terrestre.

## Suisse

D'après les données récoltées en 2013 pour la Suisse entière par Eurodata (la banque de données internationales des diffusions et des audiences des programmes de télévision) : 76% des téléspectateurs de TV5Monde ont plus de 50 ans, 59% sont des femmes, la plupart ont fait des études supérieures et ont voyagé, beaucoup sont soit des inactifs (anciens CSP<sup>19</sup>+) ou des CSP+ en fin d'activité.

### 3.4 La chaîne fait-elle l'objet de débats ou d'un suivi au sein de votre parlement ? Si oui à quel niveau (plénière, commissions thématiques, etc.) ? Quelles sont les grandes lignes des débats se rapportant à TV5Monde ?

#### Vallée d'Aoste

Non, actuellement la chaîne TV5Monde n'est pas l'objet de débats au sein de notre Parlement.

#### Canada

De 2009 à 2013, des parlementaires canadiens ont fait des interventions à différentes reprises à propos de TV5-M et TV5 QC-CA, tant au Sénat qu'à la Chambre des communes.

Au Sénat, nous avons relevé les déclarations suivantes faites par des membres de la chambre haute :

- Le 16 mars 2010, la sénatrice Marie-P. Poulin a tenu à souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en soulignant le rôle joué par l'OIF dans la création de TV5-M<sup>20</sup>.
- La présidente-directrice générale de TV5 QC-CA, Suzanne Guoin, a comparu devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles le 7 mars 2011. Les membres du Comité ont posé des questions sur l'accès et la disponibilité de TV5 QC-CA dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire<sup>21</sup>.
- Le 22 juin 2011, Madame le sénateur Andrée Champagne a fait une intervention lors de la période réservée aux Déclarations de sénateurs pour souligner sa participation aux audiences publiques du CRTC concernant les demandes de distribution obligatoire par câble et par satellite de certains services de radiodiffusion canadien<sup>22</sup>. Elle a mentionné au passage la présence de quatre de ses collègues à ces audiences.
- Le 13 mars 2012, le sous-ministre de PCH, Daniel Jean, a comparu devant le Comité sénatorial permanent des Finances nationales dans le cadre d'une étude sur l'examen des dépenses de ce Ministère. Il a été notamment question de la contribution accordée par PCH à TV5-M et à TV5 QC-CA lors de cette réunion<sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> CSP+ :catégorie socio-professionnelle supérieure favorisée.

<sup>20</sup> [Débats du Sénat \(Hansard\)](#), 1<sup>re</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, volume 147, N<sup>o</sup> 6, 16 mars 2010, 1400.

<sup>21</sup> [Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles](#), [Fascicule n<sup>o</sup> 17](#), 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 7 mars 2011, p. 7 à 23.

<sup>22</sup> [Débats du Sénat \(Hansard\)](#), 1<sup>re</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 1<sup>er</sup> session, volume 148, N<sup>o</sup> 10, 22 juin 2011, 1340.

<sup>23</sup> [Délibérations du Comité sénatorial permanent des Finances nationales](#), [Fascicule n<sup>o</sup> 14](#), 1<sup>er</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 13 mars 2012, p. 106.

Des membres de la Chambre des communes se sont également intéressés aux enjeux relatifs à TV5-M et à TV5 QC-CA :

- Le 27 novembre 2009, la députée de Beauport-Limoilou, Sylvie Boucher, a tenu à souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de TV5-M et le 20<sup>e</sup> anniversaire de TV5 QC-CA lors de la période réservée aux Déclarations de députés à la Chambre des communes<sup>24</sup>.
- Le 23 mars 2010, le ministre du Patrimoine canadien, l'honorable James Moore, a souligné l'appui financier du gouvernement du Canada à TV5-M et TV5 QC-CA lors de sa comparution devant le Comité permanent des langues officielles<sup>25</sup>.
- Le 18 novembre 2010, la présidente-directrice générale de TV5 QC-CA, Suzanne Gouin, a comparu devant le Comité permanent du patrimoine canadien pour répondre aux questions des députés<sup>26</sup>. Il a été question de la concentration des médias au Canada et des répercussions de ce phénomène sur TV5 QC-CA.
- Le 25 octobre 2012, le député d'Etobicoke-Lakeshore, Bernard Trottier, a souligné le soutien financier accordé par le gouvernement du Canada à TV5-M et TV5 QC-CA lors de la réunion du Comité permanent des langues officielles<sup>27</sup>.
- Le 28 février 2013, le député de Saint-Laurent/Cartierville, l'honorable Stéphane Dion, a demandé des précisions concernant le renouvellement des licences de TV5 QC-CA, lors de la comparution du président du CRTC devant le Comité permanent des langues officielles<sup>28</sup>.

## France

TV5Monde fait régulièrement l'objet de débat au sein de l'Assemblée nationale en France. En effet, chaque année un rapport spécial au projet de loi de finances est consacré à « l'audiovisuel extérieur de la France ». La question centrale est donc celle du financement, et accessoirement de la gouvernance de la chaîne.

En annexe 1 des extraits des discussions en séance publique (plénière) où fut mentionnée TV5Monde. Ces discussions sont le prolongement de discussions en commission des finances et en commission des affaires étrangères.

En annexe 2 un extrait du rapport pour avis sur le projet de loi de finances pour 2013 (n° 235), TOME VIII MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES.

*Annexe 1* : Extraits de compte rendu de séance

Mercredi 31 octobre 2012 : Discussion, 2<sup>e</sup> partie du Projet de loi de finances (dépenses)

M. François Rochebloine, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'action audiovisuelle extérieure*. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je vais évoquer la situation de TV5Monde, qui est concernée, elle aussi, par la nouvelle réforme de l'audiovisuel extérieur. Suivant les recommandations formulées par Jean-Paul Cluzel dans son rapport de juin dernier, le Gouvernement a annoncé qu'il souhaitait un changement de portage capitalistique : il s'agit de remplacer la société en charge de l'AEF par France Télévisions comme actionnaire principal. L'insertion de l'AEF dans TV5Monde avait pourtant un sens en 2008. En effet, la chaîne participe à la mission de promotion de notre patrimoine et de notre langue, domaine qui revient aussi à l'AEF. On pouvait également espérer des coopérations plus intenses entre les

---

<sup>24</sup> [Débats de la Chambre des communes](#), 2<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 27 novembre 2009, 1105.

<sup>25</sup> Comité permanent des langues officielles, [Témoignages](#), réunion n° 4, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 23 mars 2010, 1005.

<sup>26</sup> Comité permanent du patrimoine canadien, [Témoignages](#), réunion n° 30, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, 18 novembre 2010, 1635.

<sup>27</sup> Comité permanent des langues officielles, [Témoignages](#), réunion n° 56, 1<sup>er</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 25 octobre 2012, 1220.

<sup>28</sup> Comité permanent des langues officielles, [Témoignages](#), réunion n° 69, 1<sup>er</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 28 février 2013, 1655.

chaînes, voire des synergies permettant non seulement de réaliser des économies mais aussi d'apporter une valeur ajoutée.

Quatre ans plus tard, il faut admettre que cette configuration a surtout produit des dysfonctionnements. Tout d'abord, TV5Monde est devenue une société de second rang, privée de relations directes avec la tutelle française et qui n'a pas été associée à l'élaboration du projet de contrat d'objectifs et de moyens alors qu'elle est directement concernée puisque la dotation française à son budget est incluse dans les crédits prévus pour l'AEF dans son ensemble. On observe aussi que la subvention pour TV5Monde a tendance à être sanctuarisée au sein du budget de l'AEF, qui ne se sent donc pas responsable du bon usage de ces crédits.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, le rapport de Jean-Paul Cluzel propose de rétablir France Télévisions dans son rôle d'actionnaire de référence. Le Gouvernement a déclaré qu'il faisait sienne cette recommandation, le 12 juillet dernier, sans apporter de précision sur la participation de France Télévisions. Deux hypothèses sont pourtant envisageables : soit rétablir France Télévisions comme actionnaire minoritaire, détenant 49 % des parts comme aujourd'hui l'AEF, soit en faire l'actionnaire majoritaire. Cette dernière solution ferait de TV5Monde une filiale de France Télévisions. Cela permettrait à la contribution française d'être discutée dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions, dont elle constituerait un volet spécifique. On peut cependant redouter une marginalisation de TV5Monde au sein du groupe, pour lequel la dimension internationale n'est pas prioritaire. De plus, les autres partenaires francophones pourraient s'opposer à la remise en cause de la clause qui interdit à toute société et à ses filiales de détenir plus de 49 % du capital, afin de sauvegarder l'autonomie et le caractère multilatéral de la chaîne.

S'agissant des crédits pour 2013, la stabilisation prévue comporte un risque majeur pour TV5Monde : sa direction redoute une impasse financière comprise entre 5 et 6 millions d'euros.

Tout d'abord, TV5Monde aurait besoin d'une augmentation de crédits de 2 millions d'euros pour maintenir son activité, madame la ministre, en raison de l'accroissement mécanique d'une partie des dépenses.

Il faudrait également reconstituer le budget d'achat des programmes français, amputé de 2 millions d'euros depuis 2007.

À cela s'ajoute le défi de la bascule technologique : TV5Monde est dans l'obligation de renouveler son dispositif technique de production, post-production et diffusion, pour un surcoût transitoire d'au moins 3 millions d'euros.

Enfin, le minimum garanti sur les ressources publicitaires va prendre fin. Considérant son chiffre d'affaires réel et les faibles perspectives de croissance du marché publicitaire, la direction de la chaîne table sur une perte d'au moins un million d'euros.

TV5Monde estime qu'elle pourrait absorber environ 2 millions d'euros de surcoûts non reconductibles en 2013, mais il lui manquera donc entre 5 et 6 millions d'euros au total. On pourrait certes envisager de solliciter les autres partenaires francophones, mais ils ont déjà augmenté leurs contributions de plus de 60 % depuis 2008.

Sans effort supplémentaire de la France, il faudra donc soit que la chaîne sorte de certains pays, soit réduire le sous-tirage, soit abandonner une partie des productions propres ou bien amputer les investissements en matière de marketing et de communication. Or cela reviendrait à mettre en péril son développement, voire sa survie. Ce serait d'autant plus dommage que TV5Monde a obtenu de très beaux résultats depuis sa création, il y a vingt-huit ans. Nous devons lui donner les moyens de

continuer à se développer pour le plus grand bien de la France et de la francophonie dans le monde. J'espère, madame la ministre, que vous pourrez nous rassurer sur l'avenir de cette chaîne.

Je ne voudrais pas conclure sans à mon tour, comme l'a fait mon collègue et ami Jean-Jacques Guillet, évoquer Mme Marie-Christine Saragosse, qui a effectué au sein de TV5Monde un travail absolument remarquable, et je lui souhaite la même réussite dans ses nouvelles fonctions de responsable de l'AEF, couvrant donc RFI et France 24. Elle saura, je n'en doute pas, rétablir un climat de confiance, malheureusement détérioré depuis déjà quelque temps, ce qui est désastreux pour la chaîne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI et sur certains bancs du groupe SRC.*)

Mercredi 24 juillet 2013 : Projet de loi relatif à l'indépendance de l'audiovisuel public

M. Rudy Salles. La loi de finances pour 2013 a enregistré un repli de 1,6 % du total des dotations à l'audiovisuel public. Il apparaît vital pour le secteur de l'audiovisuel public d'élaborer un projet cohérent. Or, la France dispose de plusieurs chaînes publiques à vocation internationale : France 24, RFI, Euronews, Arte et TV5Monde en lien avec l'OIF. En France, Médias Monde s'engage dans un nouveau projet de développement qui appelle une contribution supplémentaire de l'État de 8 millions d'euros, sur une dotation globale qui atteint 238,7 millions d'euros en 2013. Malgré ces investissements très lourds, la France n'est pas en situation de concurrencer les grandes chaînes d'information internationales comme Deutsche Welle, BBC Worldwide, CNN International ou Al-Jazeera. Nous essayons, par cet amendement, de contribuer au renforcement de l'audiovisuel public à l'étranger.

21 octobre 2013 : Projet de loi de finances pour 2014

M. Frédéric Lefebvre. Afin que le Parlement puisse être éclairé sur le respect par l'audiovisuel public de ses missions, cet amendement propose que le Gouvernement remette au Parlement un rapport d'orientation, qui devra détailler notamment les moyens consacrés au développement de l'audiovisuel public sur la TNT et internet, à la diffusion des radios et télévisions françaises à l'étranger, à la promotion de la culture française à l'étranger, au soutien à la francophonie et à la promotion de la langue française.

Ce rapport devra également détailler les moyens alloués aux présidents de France Médias Monde et des sociétés nationales de programmes, TV5Monde notamment, pour assurer la diffusion des émissions à l'étranger. Il me semble que c'est là un point essentiel. À partir du moment où l'on fait le choix de garantir des ressources à l'audiovisuel public, il me paraît normal que la représentation nationale soit éclairée sur le respect des missions de service public.

C'est pourquoi cet amendement devrait nous rassembler. L'enjeu est essentiel pour le rayonnement de notre pays. Par ailleurs, c'est une question d'équité fiscale : dans la mesure où l'on paye la redevance, il est normal que l'on ait accès aux programmes diffusés par l'audiovisuel public.

*Annexe 2 : Extrait du rapport pour avis sur le projet de loi de finances pour 2013 (n° 235), Tome VIII Médias, livre et industries culturelles.*

Action audiovisuelle extérieure

PAR MM. Jean-Jacques GUILLET et François ROCHEBLOINE

RISQUE D'IMPASSE BUDGETAIRE POUR TV5MONDE

## 1. Poursuivre le développement de la chaîne

### a. Des résultats très encourageants

En 28 années d'existence, TV5Monde est parvenue à se hisser dans le peloton de tête des plus grands réseaux internationaux malgré l'accroissement de la concurrence.

Au 30 juin 2012, TV5Monde était ainsi disponible dans plus de 235 millions de foyers TV répartis dans 198 pays et territoires, ce qui représente une progression de 6,5 % par rapport à juin 2011. Par rapport à juin 2008, date du lancement du « plan stratégique » 2009-2012, la progression cumulée est supérieure à 25 %. C'est en Asie-Pacifique (+71 %), en Afrique (+41 %), en Europe (+24 %) et au Maghreb-Proche Orient (+18 %) qu'elle a été la plus soutenue.

Le classement des vingt pays où la chaîne est la plus distribuée s'établit comme suit, par ordre décroissant : Allemagne, France, Royaume-Uni, Inde, Egypte, Pologne, Italie, Canada, Vietnam, Turquie, Pays-Bas, Algérie, Roumanie, Maroc, Espagne, Grèce, Arabie saoudite, Belgique, Suisse et Syrie. TV5Monde est la première chaîne francophone au Maghreb, elle figure parmi les cinq premières chaînes satellite les plus regardées dans la plupart des capitales africaines et elle attire un demi-million de téléspectateurs chaque semaine en Inde et au Vietnam.

En ce qui concerne l'apprentissage de la langue française, un exercice de langue serait fait en ligne toutes les 8 secondes et une fiche pédagogique serait téléchargée toutes les 28 secondes.

### b. Les objectifs pour 2013

Selon la « *présentation stratégique* » du programme 844, « *Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure* », TV5 doit continuer ses efforts en 2013 pour accroître l'influence française et francophone dans le monde :

- En consolidant son réseau de distribution télévisuel ;
- En poursuivant la montée en puissance des offres « média global » ;
- En continuant à faire exister la marque dans le paysage audiovisuel mondial ;
- En maintenant, voire en accroissant les recettes commerciales, malgré la vivacité de la concurrence ;
- En assurant le rayonnement des créations audiovisuelles francophones, de la langue française et des valeurs ainsi véhiculées ;
- En s'adaptant aux réalités linguistiques des différents marchés, tout en poursuivant sa mission de promotion de la langue française et de la francophonie.

## 2. TV5MONDE face à un défi financier

### a. Le maintien de l'activité

La direction de TV5Monde évalue à 2 millions d'euros l'accroissement minimal des dépenses en 2013, pour les motifs suivants :

L'indexation contractuelle des contrats de prestations et de maintenance et des contrats satellitaires ;

- L'indexation des loyers ;

- L'augmentation des taxes ;
- L'augmentation de la masse salariale sur la base de l'inflation estimée ;
- L'augmentation des versements aux sociétés d'auteurs, calculés sur le budget et/ ou la distribution, et celle des redevances dues aux agences d'images ;
- Les effets en année pleine des contrats signés au cours de l'année 2012 ;
- La réévaluation du taux de change pour les dépenses en devises, notamment le dollar.

#### b. La reconstitution du budget d'achat de programmes français

Les 8 grilles de TV5Monde sont constituées de programmes provenant des chaînes ou pays partenaires, à hauteur de 46 %, d'achats de programmes ou de productions déléguées, pour 34 %, et de productions TV5 (journaux télévisés, magazines ou encore bandes-annonces) représentant 20 % du total.

Les partenaires non français apportent à TV5Monde leurs programmes nationaux libres de droits, dont ils supportent seuls le coût de libération sous la forme de « frais spécifiques », pour un montant total de 7,5 millions d'euros. En revanche, l'enveloppe consacrée à la libération des droits sur les programmes français est gérée par TV5Monde et incluse dans la dotation versée par la France. Elle doit permettre l'acquisition de 250 films, d'autant de fictions, de 300 documentaires par an, d'émissions pour la jeunesse, de variétés et de sport.

Cette enveloppe est passée de 15,5 millions d'euros en 2007 à 13,5 millions d'euros en 2012, car elle a servi de variable d'ajustement pour permettre à la France de respecter la clef de répartition conventionnelle du financement des « frais communs », correspondant aux dépenses de mise en onde, de diffusion, de distribution, de communication et de production d'émissions à caractère multilatéral, notamment dans le domaine de l'information.

Selon les dirigeants de la chaîne, une telle réduction des crédits disponibles ne permettrait plus d'assurer correctement l'alimentation des antennes. Compte tenu de l'augmentation du budget d'extension des droits à acquitter pour la diffusion à l'international des magazines de France Télévisions, l'enveloppe disponible pour l'achat de programmes français et de droits sportifs serait passée sous un seuil critique. Il pourrait en résulter des difficultés pour maintenir l'attractivité des grilles de programmes, ce qui risquerait d'affecter les audiences et de réduire les ressources propres de la chaîne.

Afin de reconstituer le budget de programmes, indispensable à la poursuite de la mission de TV5Monde, la direction de la chaîne estime nécessaire, *a minima*, un retour à la situation de 2007, soit une augmentation de l'enveloppe de 2 millions d'euros.

<b>COÛTS DES GRILLES DE PROGRAMMES (en M€)</b>	<b>Réel 2010</b>	<b>Réel 2011</b>	<b>Prévision 2012</b>
<b>1- DÉPENSES DE PROGRAMMES</b>	<b>54,70</b>	<b>57,35</b>	<b>58,43</b>
<b>1-1 DÉPENSES COMMUNES DE PROGRAMMES</b>	<b>41,20</b>	<b>42,94</b>	<b>44,93</b>
Frais de personnel	11,34	12,14	12,83
Production des magazines et programmes propres	2,86	3,05	3,66
Production des journaux d'information multilatérale	6,73	6,62	6,75
Habillage antenne- bandes annonces-prod autopromotion	1,34	1,41	1,31
Remontages-recopies- supports-PAD	1,34	1,20	1,09
Prestations de sous-titrage	5,39	6,26	6,32
Achats de programmes multilatéraux et du Sud	1,80	1,78	2,07
Programmes CIRTEF et fonds de production du SUD	0,95	0,98	0,98
Internet-multimédia (contenus)	0,42	0,44	0,51
Enseignement du français- didactisation des programmes	0,24	0,16	0,26
Redevances aux agences de presse	1,24	1,26	1,32
Versements aux sociétés d'auteurs	4,07	4,27	4,37
Locaux dédiés + charges locatives	2,56	2,58	2,70
Coûts de fonctionnement	0,90	0,80	0,79
<b>1-2 DÉPENSES SPECIFIQUES : PROGRAMMES FRANÇAIS</b>	<b>13,50</b>	<b>14,40</b>	<b>13,50</b>
Extension de droits programmes de France Télévisions	1,07	0,95	0,96
Rémunération des artistes-interprètes français (fictions)	1,36	1,15	1,45
Achats de programmes français et droits sportifs	10,04	11,40	9,84
Frais de production sport et événementiel	0,76	0,69	1,06
Frais de personnel	0,27	0,21	0,19
<b>2- DÉPENSES TECHNIQUES DE FABRICATION DES SIGNAUX</b>	<b>18,19</b>	<b>18,09</b>	<b>18,92</b>
Frais de personnel	2,38	2,71	2,95
Prestations techniques sous-traitées	11,04	10,98	11,28
Amortissements des matériels et investissements techniques	0,84	0,85	0,93
Contrats de maintenance	0,72	0,71	0,85
Internet-multimédia	0,63	0,55	0,44
Autres frais techniques de fabrication et liaisons entrantes	0,76	0,48	0,59
Locaux dédiés + charges locatives	1,71	1,72	1,79
Coûts de fonctionnement	0,11	0,10	0,09
<b>TOTAL COÛTS DES GRILLES DE PROGRAMMES</b>	<b>72,88</b>	<b>75,44</b>	<b>77,35</b>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>103,92</b>	<b>106,28</b>	<b>107,82</b>
<b>RATIO COÛTS GRILLES/DÉPENSES TOTALES</b>	<b>70,14%</b>	<b>70,98%</b>	<b>71,74%</b>

(Source : DGMIC)

### c. La bascule technologique

TV5Monde fait face à l'obligation de renouveler intégralement son dispositif technique de production, post-production et diffusion en 2013. Ce chantier doit lui permettre de basculer en HD et d'industrialiser tous ses nouveaux développements multimédias. Compte tenu des résultats des appels d'offres connus à ce jour, la chaîne devrait procéder à des investissements supérieurs à 15 millions d'euros.

L'année 2013 devant être l'année de bascule, les surcoûts transitoirement liés à la double exploitation des systèmes, pendant une durée d'au moins six mois, ainsi qu'à la formation du personnel, pourraient être supérieurs à 3 millions d'euros.

### d. La fin du minimum garanti sur les ressources publicitaires

La publicité et le parrainage sur TV5Monde font l'objet d'un contrat de régie avec France Télévisions Publicité, assorti d'un minimum garanti pour les années 2009 à 2012 : 3,3 millions d'euros en 2009

et 4,2 millions pour les années suivantes. Comme le chiffre d'affaires de la régie publicitaire est actuellement inférieur d'un million d'euros au minimum garanti et comme les perspectives de croissance du marché sont faibles, il paraît prudent de prévoir une perte d'au moins un million d'euros en 2013, avec la fin du minimum garanti.

En effet, le chiffre d'affaires publicitaire de TV5Monde est réalisé pour moitié en France, où TV5Monde, absente de la TNT, mode de référencement et de commercialisation dominant, se trouve de plus en plus marginalisée, y compris dans les offres câble-satellite où les chaînes de la TNT sont mieux positionnées. Il y aurait donc peu de chance que la situation puisse s'améliorer. Ensuite, les efforts de la régie pour constituer un réseau d'agents à l'international n'auraient pas porté leurs fruits, la crise économique conduisant à une réduction des investissements des annonceurs. Les budgets se déplaceraient vers les marques « leaders », les chaînes d'information, les chaînes anglophones ou Eurosport.

### 3. Un rebasage probablement nécessaire

#### a. La limite des redéploiements internes

Pour 2013, l'hypothèse retenue est une stabilisation en valeur de la dotation allouée à TV5Monde, soit 75 millions d'euros (73,5 millions pour la dotation de base et 1,5 million au titre de la quote-part de compensation de la taxe sur les salaires). Il a été indiqué à vos rapporteurs que cette hypothèse dépendait toutefois des engagements qui seront pris avec les partenaires francophones lors de la conférence des 22 et 23 novembre 2012 à Québec, et que les dotations des autres gouvernements bailleurs de fonds n'étaient pas connues à ce stade.

En tout état de cause, la direction de TV5Monde estime être parvenue à la limite des redéploiements possibles : elle a déjà autofinancé son plan stratégique 2009-2012 à hauteur de 50 % par des mesures d'économie et par une augmentation de ses ressources commerciales de 37 % en trois ans ; elle a aussi absorbé par redéploiement une grande partie des glissements annuels, en l'absence d'évolution de la dotation française à hauteur de l'inflation, et un million d'euros de hausse des coûts de distribution en 2012, du fait l'arrivée de nouvelles chaînes.

Si TV5Monde estime possible d'absorber encore pour 2 millions d'euros non-reconductibles les surcoûts prévisionnels pour 2013, elle considère que le solde devrait être financé par un rebasage de la subvention de fonctionnement : 2 millions d'euros pour la reconstitution du budget d'achat de programmes français au titre des « frais spécifiques » et le reste pour abonder les « frais communs de fonctionnement », afin de préserver la distribution, de permettre le renouvellement du dispositif technique de production, post-production et diffusion et d'initier *a minima* son nouveau plan stratégique, qui repose sur le démarrage de la diffusion-distribution en HD sans remise en cause de la distribution en SD, ainsi que sur le développement des nouveaux médias et du sous-titrage en langues étrangères.

#### b. Les efforts déjà importants des autres partenaires francophones

Depuis 2008, les dotations françaises n'ont augmenté que de 5 %, ce qui représente une régression en euros constants. En 2012, la dotation française était ainsi inférieure de 4,2 millions d'euros au montant initialement prévu lors de l'adoption du plan stratégique 2009-2012 à la conférence de Vancouver en novembre 2008. Dans le même temps, les contributions des autres partenaires francophones ont progressé de 60,57 % en moyenne.

RESSOURCES (en MC)	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 budget	%évolution 2008-2012
<b>CONTRIBUTIONS PUBLIQUES ANNUELLES</b>							
Contribution française PLF	69,47	70,02	70,58	72,53	73,53	73,53	5,01%
Gel maintenu et taxations interministérielles	-1,79	-0,31					
<b>TOTAL France (incluant dotations spécifiques pour programmes français)</b>	<b>67,68</b>	<b>69,72</b>	<b>70,58</b>	<b>72,53</b>	<b>73,53</b>	<b>73,53</b>	<b>5,48%</b>
<b>C.F.B / FÉDÉRATION WALLONIE- BRUXELLES</b>							
SUISSE	4,46	4,68	5,69	6,46	7,09	7,65	63,38%
CANADA	4,46	4,57	5,69	6,41	7,03	7,64	67,02%
QUEBEC	2,98	3,04	4,28	4,44	4,55	4,68	53,84%
<b>TOTAL PARTENAIRES NON FRANÇAIS (hors programmes nationaux)</b>	<b>13,88</b>	<b>14,33</b>	<b>18,50</b>	<b>20,18</b>	<b>21,64</b>	<b>23,01</b>	<b>60,57%</b>
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS PUBLIQUES ANNUELLES</b>	<b>81,56</b>	<b>84,05</b>	<b>89,09</b>	<b>92,71</b>	<b>95,17</b>	<b>96,54</b>	<b>14,87%</b>
Contributions volontaires Etats africains	0,00	0,00	0,05	0,18	0,20	0,10	NS
<b>REPORTS BUDGÉTAIRES (reprises subventions d'équipement)</b>	<b>-0,26</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,45</b>	<b>0,15</b>	<b>0,13</b>	<b>0,04</b>	<b>NS</b>
<b>RESSOURCES COMMERCIALES</b>							
Publicité (hors échanges marchandises)	3,62	2,89	3,30	4,20	4,20	4,20	45,51%
Abonnements et divers	4,26	4,79	5,36	6,53	6,40	6,73	40,64%
<b>TOTAL RESSOURCES COMMERCIALES</b>	<b>7,89</b>	<b>7,67</b>	<b>8,66</b>	<b>10,73</b>	<b>10,60</b>	<b>10,93</b>	<b>42,47%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,80</b>	<b>0,94</b>	<b>0,33</b>	<b>0,26</b>	<b>0,29</b>	<b>0,20</b>	<b>-78,81%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>89,98</b>	<b>92,65</b>	<b>98,58</b>	<b>104,03</b>	<b>106,38</b>	<b>107,82</b>	<b>16,37%</b>
Part financements publics français	75,21%	75,25%	71,60%	69,73%	69,12%	68,20%	-9,36%
Part financements partenaires francophones	15,43%	15,47%	18,77%	19,40%	20,34%	21,34%	37,99%
Part hors financements publics	9,36%	9,29%	9,63%	10,88%	10,54%	10,46%	12,57%
Part ne faisant pas appel à la ressource publique française	24,79%	24,75%	28,40%	30,27%	30,88%	31,80%	28,45%

Les autres partenaires ont également accepté en 2011 de réduire de 50 à 45 % le taux de la prise en charge des frais de personnel, des coûts administratifs de fonctionnement et de la fiscalité assumée par la France en compensation de la localisation du siège de TV5Monde à Paris, qui permet à la France de bénéficier d'un important retour sur investissement en matière d'emplois, de cotisations sociales, d'impôts et de taxes. Le bénéfice du siège a ensuite été compensé par une contribution fixe, représentant une nouvelle avancée significative de la part des autres partenaires francophones.

Dans ce contexte, il paraît difficile d'attendre un nouvel effort pour couvrir la hausse des dotations nécessaire en 2013, d'autant que certains partenaires sont également dans une situation difficile au plan budgétaire. Pour sortir de l'impasse, il faudrait alors que TV5Monde renonce à la diffusion dans certains pays, réduise le sous-tirage, pourtant essentiel pour le développement de l'audience, abandonne une grande partie de ses productions propres, qui ont l'avantage d'être libres de droits, ou ampute ses investissements en matière de marketing et de communication, alors que les études ont montré l'existence d'une corrélation très nette au Maghreb entre les efforts réalisés dans ce domaine et la notoriété de la chaîne.

## Gabon

Pas de remarque.

## Macédoine

Non.

## **Québec**

Les derniers débats tenus à l'Assemblée nationale à propos de TV5Monde remontent à mai 2009. La Commission permanente de la culture s'est alors intéressée à l'Entente de principe relative à la modernisation de TV5, conclue en avril 2008.

La Commission s'interrogeait notamment sur la contribution financière du Québec et sur l'espace accordé à l'expertise québécoise dans la programmation de la chaîne. De plus, les parlementaires évoquaient leur crainte de voir TV5 perdre son caractère multilatéral et généraliste. Intervenant dans le débat, la ministre de la Culture s'est dite satisfaite par l'Entente de principe, indiquant que celle-ci prévoyait une augmentation de la diffusion québécoise et canadienne, et donc que l'entente permettait au Québec de continuer à occuper sa place au sein de TV5Monde.

## **Sénégal**

Il n'y a pas encore eu de débat à l'Assemblée nationale concernant TV5.

## **Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles**

Régulièrement, TV5Monde fait l'objet de débats dans le cadre des travaux de la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel et de l'Aide à la presse.

En général, les parlementaires contrôlent le « quota » de diffusion d'émissions et de programmes provenant de la Fédération WB (par exemple, sur le patrimoine culturel) selon l'Entente de principe, conclue en avril 2008 entre les gouvernements qui financent TV5Monde. Cette Entente prévoit qu'« en échange d'un rééquilibrage des contributions des gouvernements non français, la diffusion d'émissions et de programmes libres de droits provenant des pays de la Francophonie au sens large (hors France) devrait être augmentée progressivement pour atteindre 25 à 30% du temps d'antenne (hors publicité, bandes annonces, météo et journaux télévisés produits par la chaîne et productions propres multilatérales par nature) sur l'ensemble des réseaux de TV5Monde et à des heures de bonne visibilité ».

Ainsi, depuis 2008, la Fédération WB a procédé au rééquilibrage convenu, en augmentant progressivement son financement à TV5Monde. La volonté de procéder à une augmentation du budget participatif à TV5Monde est perçue positivement par les parlementaires et comme un signe de développement d'une Francophonie culturelle au sens international. En 2008-2009, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis à disposition de TV5Monde une enveloppe de 100 000 euros destinée à l'acquisition de droits mondiaux de diffusion de productions de la Communauté française.

Chaque année, lors de l'examen du budget annuel des dépenses de la Fédération, TV5Monde fait l'objet d'une discussion. Des questions orales sont posées à la ministre et des interventions de parlementaires ont lieu.

La Francophonie qui incarne et défend des valeurs communes comme la solidarité, la diversité culturelle, la démocratie, les droits de l'homme, le droit à l'éducation, a toujours suscité l'intérêt des parlementaires. Au sein de la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel et de l'Aide à la presse, ces derniers ont interpellé le Ministre de l'Audiovisuel pour renforcer le caractère multilatéral de la chaîne (opérateur de la Francophonie) en proposant d'élargir la liste des contributeurs, à d'autres Etats de la Francophonie. Ainsi, il a été suggéré que les gouvernements africains puissent contribuer volontairement.

## **Suisse**

Au sein des commissions, aucun débat spécifique à TV5 Monde n'est tenu. Cela dit, que ce soit au niveau parlementaire ou au sein de diffuseur SSR, la question de l'ampleur de la contribution de la Suisse à une institution strictement francophone est régulièrement remise en question par certains acteurs, sans que cette contribution ne soit toutefois menacée.

Au niveau parlementaire, plusieurs objets ont été déposés concernant l'offre informationnelle et télévisuelle pour la communauté suisse résidant à l'étranger. Le débat peut se résumer ainsi :

En Suisse, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) est l'organe principal chargé de la diffusion de l'information sur le territoire national comme à l'étranger. L'association SSR compte quatre sociétés régionales :

- Société SRG.D : Radio-und Fernsehgesellschaft der deutschen und rätoromanischen Schweiz
- Société RTSR : Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande
- Coopérative Corsi : Società cooperativa per la Radiotelevisione svizzera di lingua italiana
- Société SRG.R : SRG SSR Svizra Rumantscha

Le rôle de ces quatre sociétés régionales est d'ancrer la SSR dans la société, alimenter le débat sur le service public et influencer le développement et la qualité des émissions radio/TV et des autres offres journalistiques.

La SSR joue un rôle sur le plan national ainsi que sur le plan international. La Suisse étant un pays plurilingue, la SSR est liée à plusieurs partenaires internationaux comme TV5 Monde pour la diffusion de la langue française et 3Sat pour la langue allemande. En 2007, le Conseiller national Carlo Sommaruga s'est inquiété des coupes budgétaires visant TV5 Monde, annoncées par le Président français Nicolas Sarkozy. Le Conseil fédéral a assuré que la France n'avait à ce moment pas l'intention de réduire le budget de TV5 puisqu'un plan financier pour la période 2007-2011, prolongé jusqu'en 2012, avait été accepté par les différents bailleurs de TV5 Monde. La Suisse a participé au plan financier de la manière suivante : aux termes de l'accord de prestations entre la Confédération et la SSR en vigueur (2007 à 2011, prolongé d'un an), la SSR a participé à la production de programmes de télévision internationaux en collaborant avec la chaîne francophone TV5 (8,7 millions de francs) et la chaîne germanophone 3Sat (6,4 millions de francs).

En mars 2008, Didier Berberat, Conseiller aux Etats, s'est inquiété de la prépondérance de la France dans la gouvernance de TV5 Monde. En effet, les autorités françaises ont décidé d'inclure TV5 Monde dans la holding France Monde, avec France 24 et RFI, afin d'assurer plus de cohérence dans l'audiovisuel public extérieur français et, de facto, une présence plus massive de la France dans le monde. La Suisse n'a d'ailleurs pas été le seul pays à se soucier de cette intégration de TV5 Monde dans la Holding France Monde. La Belgique, le Canada et le Québec ont affiché leur crainte face à une diminution de l'indépendance rédactionnelle, traduite dans les faits par une prédominance du point de vue français et non plus francophone. En effet, la France est représentée au sein de TV5 Monde par les opérateurs France Télévisions et Arte France ainsi que par l'Institut national de l'audiovisuel, qui détiennent ensemble 66 % du capital de TV5 Monde. D'après les renseignements reçus par le Conseil fédéral, le projet du gouvernement français prévoyait de transférer les actions détenues par ces trois organismes à une société holding détenue à 100 % par l'Etat français (France Monde). Si France Monde était devenue seule actionnaire majoritaire au sein de la chaîne francophone, il aurait pu en résulter un contrôle effectif de l'Etat français sur la chaîne francophone multilatérale. Le Conseil fédéral n'était dès lors pas disposé à accepter une telle filialisation de TV5 Monde à la holding prévue. Le Conseil fédéral a notamment insisté sur le fait que la réforme envisagée par la France ne devait pas sacrifier son indépendance éditoriale, sa maîtrise complète de la distribution par la constitution de son réseau (satellite) et son pilotage autonome. Le réaménagement de la structure de participation de la France à TV5 Monde aurait pu entraîner un affaiblissement de la Suisse dans la chaîne alors que le Conseil fédéral a toujours compté sur la chaîne pour promouvoir l'image de la Suisse dans le monde ainsi que pour les Suisses de l'étranger en leur permettant de rester en contact avec leur patrie. Les efforts engagés par la Suisse et d'autres pays francophones ont été bénéfiques, puisqu'au final, l'Audiovisuel Extérieur de la France

(AEF), ne détient que 49 % du capital de TV5 Monde, le reste des parts françaises, soit 17,5 % étant détenue par France télévision, Arte et l'INA<sup>29</sup>.

En plus des collaborations que la SSR a avec TV5 Monde et 3Sat, la SSR dispose d'une succursale appelée Swissinfo (<http://www.swissinfo.ch/>), plateforme « online » d'information pour les Suisses de l'étranger. Swissinfo présente l'actualité suisse et internationale en dix langues. Le directeur de Swissinfo, Peter Schibli, a récemment déclaré que le nombre de visiteurs du site Internet a atteint 863 000 en 2010 et que 6,5 millions de pages ont été imprimées. La légitimité de la SSR, respectivement Swissinfo, est garantie par l'article 24, al. 1, let. c, de la loi fédérale sur la radio et la télévision LRTV, et lui attribuant le mandat légal de fournir une offre journalistique destinée à l'étranger. En 2012, Swissinfo a travaillé sur un nouveau concept. À partir de celui-ci, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a renégocié avec la SSR le mandat concernant l'offre Internet destinée à l'étranger. Au cours du premier semestre 2012, ce mandat a été soumis à l'approbation du Conseil fédéral en tant que partie du nouvel accord sur les prestations entre la Confédération et la SSR relatif à l'ensemble de l'engagement à l'étranger (2013-2016). Il a été finalement décidé que la Confédération versera chaque année entre 18,6 et 20 millions de francs pour la plateforme internet "swissinfo.ch" ainsi que pour la collaboration de la SSR avec les chaînes de télévisions internationales TV5 Monde et 3Sat. La nouvelle orientation de Swissinfo a permis de réduire la contribution fédérale annuelle de 2 à 3 millions de francs environ<sup>30</sup>. Cet accord entre la Confédération et la SSR concerne en particulier la plateforme d'information internet Swissinfo ainsi que la collaboration de la SSR avec les programmes de télévision internationaux TV5 Monde (en français) et 3Sat (en allemand). Il exige aussi de la SSR qu'elle examine la possibilité de diffuser une offre internationale d'émissions suisses en italien. Pour la première fois, Swissinfo et la collaboration internationale avec TV5 Monde et 3Sat sont soumises à des conditions en matière de qualité et de quantité. De plus, la SSR doit établir chaque année un rapport détaillé sur ses activités de coopération et sur les offres de Swissinfo.

### **3.5 L'actualité politique francophone est-elle, selon votre section, traitée dans le cadre des émissions de la chaîne? Si oui, l'est-elle à vos yeux suffisamment? (Merci de développer votre réponse)**

#### **Vallée d'Aoste**

L'actualité politique francophone n'est pas assez traitée par les émissions de la chaîne.

#### **Canada**

En 2013, le CRTC a reçu et examiné plus de 5 000 interventions de la part du public canadien dans le cadre du renouvellement de la licence de radiodiffusion de TV5 QC-CA. Cet intérêt de la part du public démontre que TV5 QC-CA est un joueur incontournable dans l'industrie de la radiodiffusion au Canada.

Avant de prendre part au processus de renouvellement, TV5 QC-CA a mené un sondage auprès de 1 200 francophones pour connaître le niveau de satisfaction et les attentes des auditeurs concernant les services de programmation offerts par la chaîne. L'enquête a révélé que les francophones en situation minoritaire avaient un intérêt pour les émissions d'information de type magazine ou plateau,

---

<sup>29</sup> Audiovisuel Extérieur de la France, Rapport 2011,

<http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCoQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.ladocumentationfrancaise.fr%2Fvar%2Fstorage%2Frapports-publics%2F114000657%2F0000.pdf&ei=5n9WU5n6BonatAbp2ICQAQ&usq=AFQjCNHDIdtFoXnesBV9TiqjqsABIkSYQ&bv=65177938.d.Yms>, p. 40, consulté le 22 avril 2014.

<sup>30</sup> Confédération suisse, news.admin.ch, « Activité de la SSR pour l'étranger : nouvelle réglementation », <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=44581>, consulté le 22.04.2014.

à la condition toutefois que ces émissions ne soient pas misérabilistes et constamment centrées sur les problèmes ou les difficultés que rencontrent ces communautés<sup>31</sup>.

La Section canadienne de l'APF accueille favorablement la décision du CRTC du 8 août 2013 d'accorder une licence de distribution obligatoire à UNIS et TV5 International.

Dans un premier temps, l'avènement de la chaîne UNIS en septembre 2014 donnera aux francophones en situation minoritaire une visibilité accrue. Elle offrira de nouveaux débouchés au travail accompli par les entreprises francophones de production indépendante établies en situation minoritaire. Les francophones qui vivent en situation minoritaire auront accès à des contenus télévisuels faits par eux, reflétant à la fois leur réalité et leur vision du monde.

Dans un deuxième temps, la Section canadienne voit d'un bon œil la création du signal TV5 International. Bien que la programmation soit axée principalement sur la francophonie internationale, au moins 15 % de la programmation devra être consacrée à la distribution d'émissions canadiennes<sup>32</sup>.

La Section canadienne de l'APF souhaite que les deux services accordent une place suffisante à la réalité sociopolitique des francophones en situation minoritaire. Nous estimons qu'ils doivent pouvoir participer pleinement aux grands débats sur les enjeux de société en ayant accès à des émissions de nouvelles et d'information qui les touchent directement. Par ailleurs, il serait souhaitable que le travail des treize sections de la Région Amérique de l'APF ait une visibilité accrue. Actuellement, leur apport à la vie politique francophone est encore passé sous silence, tant sur les ondes de TV5 QC-CA que de TV5Monde.

## **France**

TV5Monde compte déjà de nombreux programmes d'information. Le journal est diffusé toutes les deux heures environ dans la matinée, et de nombreux programmes politiques et d'actualité sont diffusés dans l'après-midi. La fréquence des programmes d'information est déjà supérieure à celle des chaînes grand public (tout en ne faisant pas de TV5Monde une chaîne d'information en continu). Il semble donc que l'actualité politique francophone est suffisamment traitée.

## **Gabon**

Non, ce n'est pas assez.

## **Macédoine**

À notre avis, l'actualité politique francophone en général, est suffisamment traitée dans le cadre des émissions de TV5. Cette chaîne devrait peut-être accorder plus d'espaces à l'actualité politique francophone de la région Europe.

## **Québec**

Nous ne disposons pas des informations nécessaires pour répondre à cette question.

## **Sénégal**

L'actualité politique francophone est en effet traitée dans le cadre des émissions de la chaîne, mais avec une nette prédominance pour l'exécutif. La chaîne gagnerait davantage en popularité si elle s'intéressait également aux activités parlementaires.

---

<sup>31</sup> TV5 Québec Canada, Présentation orale, p. 5.

<sup>32</sup> CRTC, [Décision de radiodiffusion CRTC 2013-384. TV5 et UNIS – Renouvellement et modifications de licence](#), Annexe, Ottawa, 8 août 2013.

## **Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles**

Depuis le 27 octobre 2013, est diffusé sur TV5Monde le premier journal francophone mondial. « 64 minutes, le Monde en français » qui a pour principal atout de rassembler des points de vue croisés depuis Genève, Bruxelles, Montréal, Paris, Dakar ou Beyrouth.

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles souhaiterait que les travaux parlementaires de l'APF puissent faire l'objet de reportages sur TV5Monde, opérateur de la Francophonie.

Dans ce but, depuis de très nombreuses années, le chargé de Mission Europe, membre de notre section, invite systématiquement TV5 à participer aux assemblées régionales de l'APF Région Europe. Si dans ce cadre, l'Assemblée Régionale Europe a eu l'opportunité de recevoir la Directrice générale de TV5Monde et auditionne régulièrement les représentants de TV5Monde, l'ARE n'a jamais réussi à obtenir un reportage relatif à la thématique des travaux parlementaires et valorisant la dimension francophone des sections hôtes. En 2013, la rencontre ayant eu lieu en République de Moldavie avant le Sommet du Partenariat Oriental, nous espérons bénéficier d'un reportage mais TV5Monde n'avait pas d'équipe de tournage sur place.

## **Suisse**

L'actualité politique francophone est présente sur TV5 Monde dans les journaux télévisés nationaux rediffusés sur la chaîne ou le journal quotidien « 64' le monde en français ». Cela dit, aucun rendez-vous spécifique n'est consacré aux débats parlementaires de la francophonie.

Une émission de ce type correspondrait pleinement au mandat de TV5 Monde et aurait toute sa raison d'être. En outre, il permettrait de donner la parole aux partis au pouvoir, mais aussi aux partis d'opposition qui n'ont pas toujours la chance de pouvoir s'exprimer dans leur pays. TV5 Monde renforcerait ainsi la démocratisation des pays membres de la francophonie.

En outre, les sujets débattus dans les Parlements donneraient un éclairage original le quotidien des pays francophones et les spécificités propres, les Parlements reflétant les débats de la société et des citoyens.

**3.6 Y aurait-il, selon votre section, matière à renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde ? L'APF trouverait-elle sa place parmi les émissions de la chaîne? Si oui, y a-t-il des sujets particuliers relevant des compétences de l'APF que votre section souhaiterait voir davantage développés dans le cadre de la diffusion des émissions de TV5Monde?**

## **Vallée d'Aoste**

Afin de renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde, il serait par exemple envisageable de réaliser des comptes rendus des travaux thématiques traités par les différentes Commissions de l'APF.

## **Canada**

La Section canadienne ne s'est pas penchée sur la question des liens directs que peut entretenir l'APF avec TV5. Il reste toutefois que les médias de communication, qu'ils soient écrits ou électroniques, sont de plus en plus interactifs. À la télévision, l'époque où les téléspectateurs « subissaient » les contenus offerts est révolue. De façon générale, les auditeurs veulent s'impliquer et faire connaître ce qu'ils ont à dire. Ils veulent faire part de leurs attentes et de leurs besoins en matière de programmation aux différents services de radiodiffusion.

Aussi, les relations entre TV5 et l'auditoire doivent être vivantes et dynamiques. TV5 doit être un espace public où les téléspectateurs sont écoutés. Par exemple, ils doivent pouvoir exprimer leur insatisfaction si la qualité de la langue française laisse à désirer ou si la couverture médiatique d'un événement est insatisfaisante ou incomplète.

## **France**

Il serait en effet souhaitable de renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde; les activités de l'APF trouveraient tout à fait leur place parmi les émissions de la chaîne puisqu'elles ont en commun le souci de la promotion de la langue française et de la francophonie.

L'émission courte « Destination francophonie » (3 minutes) fait déjà référence à des activités comme le Parlement francophone des jeunes (émission du 26 octobre). Elle pourrait être un relais de transmission des activités de l'APF dans sa politique de communication.

## **Gabon**

Oui, l'APF trouverait sa place avec des sujets sur la diplomatie parlementaires, les travaux en commission, l'échange entre les élus et les populations, le travail des auxiliaires d'administration parlementaires et surtout comment les différents parlements encouragent les jeunes et les femmes à s'intéresser à la politique.

## **Macédoine**

Selon notre section il y a matière à renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde et ceci en organisant des émissions de débat sur les sujets déjà traités et ceux qui seront traités par les commissions et les autres instances de l'APF. Ces débats contribueront à l'enrichissement des opinions et amélioreront la compréhension des thèmes examinés.

## **Québec**

Une meilleure couverture par TV5 des activités de l'APF, telles que les réunions statutaires et les différents séminaires, mériterait d'être envisagée.

## **Sénégal**

À notre avis, il y a lieu de renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde pour une meilleure prise en compte des activités parlementaires au niveau international, par exemple concernant la participation de l'APF aux conférences de l'Organisation Mondiale du Commerce(OMC). Depuis 2006, l'APF effectue un suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de cette organisation, avec le statut plein et entier de participant.

## **Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles**

Nous proposons d'examiner la possibilité de créer un partenariat plus étroit entre le chargé de communication de l'APF et TV5Monde. Nous pensons à la réalisation de reportages sur les activités de l'APF et la dimension francophone de la section hôte.

## **Suisse**

Une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire francophone est souhaitable. Que ce soit au niveau de l'APF, ou des parlements nationaux, une diffusion internationale serait bonne pour la

démocratie. Dans ce contexte, la section suisse verrait d'un bon œil le développement de partenariats avec TV5Monde.

Nous pouvons d'une part imaginer un rendez-vous hebdomadaire sur les ondes de TV5 Monde, comme mentionné au point 4. Que ce soit une émission spécifique consacrée à l'actualité parlementaire du monde francophone et de l'APF, ou une séquence « parlementaire » dans le cadre de « 64' Le Monde en Français ». Ce serait important pour le processus de démocratisation des pays membres, tout en permettant d'apporter un regard original sur les différences culturelles de la francophonie.

Des partenariats sont également possibles sur les réseaux sociaux, à l'image de ce que TV5 monde propose à l'ONU sur Facebook, et la création de la chaîne de télévision sociale « TV-ONU Europe », en partenariat avec le centre régional d'informations des Nations Unies. Elle propose, selon le choix des agences onusiennes en termes de contenu, des programmes vidéo propres à TV5 Monde. Par ce biais, le fil d'info de TV5 Monde est diffusé tous les jours dans le hall de l'ONU à New York.

Une « TV APF » alimentée par TV5 sur les réseaux sociaux serait un très bon outil de communication. A l'occasion d'une rencontre avec la délégation suisse, la direction de TV5 Monde s'est montrée prête à mettre cet instrument à la disposition d'autres partenaires de l'ONU, dont l'APF, leur donnant la possibilité de diffuser les contenus TV5 qu'ils souhaitent.

A l'occasion de cette rencontre, la direction de TV5 Monde a également manifesté son intérêt à développer des collaborations dans le cadre du journal « 64' le Monde en français ». Le directeur de TV5 Monde, M. Yves Bigot, y voit notamment un instrument de renforcement de la diffusion de l'actualité parlementaire.

La délégation suisse propose au secrétariat général d'organiser une rencontre avec la direction de TV5 Monde afin de concrétiser ces pistes de collaboration.

#### **4 Deuxième partie du questionnaire : les activités parlementaires à la télévision et sur internet**

Objectif : une vue d'ensemble de la diffusion des débats parlementaires dans les médias, sur les sites internet ou les réseaux sociaux de l'espace francophone. Dans quels pays les débats sont-ils diffusés en direct ? Pour quel résultat ? Et quel impact sur les débats ? En outre, les médias traitent-ils correctement les sujets qui occupent le Parlement ? A quelle fréquence ? Le temps de parole est-il équitablement réparti ?

##### **4.1 Les activités parlementaires à la télévision**

###### **4.1.1 Pour les pays qui disposent d'une chaîne parlementaire**

###### **Alberta**

Pas de chaîne parlementaire

###### **Bulgarie**

Pas de chaîne parlementaire

###### **Andorre**

Pas de chaîne parlementaire

## Canada

*Quelle proportion de débats est diffusée en direct ? Une partie, ou l'intégralité?*

La Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) diffuse en direct et dans leur intégralité les délibérations de la Chambre des communes, et offre une couverture élargie des travaux de comités du Sénat et de la Chambre. La programmation est offerte par les entreprises de distribution et de radiodiffusion par câble, satellite et sur le site Web de CPAC. Toutes les émissions de CPAC sont offertes en anglais et en français. Les téléspectateurs peuvent choisir la langue d'écoute au moyen de la fonction seconde piste audio (SAP) de leur poste de télévision.

*Est-ce qu'il y a une diffusion en différé? Si oui quelle part?*

CPAC doit diffuser intégralement et en direct les travaux de la Chambre des communes lorsqu'elle siège. Les travaux des comités du Sénat et de la Chambre des communes sont habituellement diffusés en différé.

*Des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats? Des journaux horaires? Des magazines? Des débats?*

Outre la diffusion des délibérations du Parlement, CPAC propose des émissions d'analyse sur les questions touchant les affaires publiques. Les conditions de licence émises par le CRTC énoncent que la programmation de CPAC englobe la couverture des conférences et des audiences des ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que des enquêtes publiques et événements particuliers. Les émissions d'analyse en profondeur d'affaires publiques de CPAC comprennent des entrevues, des émissions-débats et des analyses détaillées des grands enjeux politiques et des actualités nationales<sup>33</sup>.

*La pluralité d'opinions est-elle respectée? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement?*

CPAC ne présente pas une position rédactionnelle spécifique dans sa programmation. Elle cherche plutôt à présenter « un ensemble équilibré de points de vue variés, surtout les diverses perspectives des Canadiens dans différentes régions du pays<sup>34</sup> ».

*La chaîne a-t-elle du succès? Quels sont les chiffres d'audience?*

En vertu de l'article 9(1)h) de la [Loi sur la radiodiffusion](#), les fournisseurs canadiens par câble et par satellite sont obligés de distribuer la chaîne CPAC dans leur service de base. Elle est donc offerte à plus de 11 millions de foyers canadiens<sup>35</sup>. Toutefois, les cotes d'écoute de CPAC sont très faibles et nous n'avons pas de données précises à ce sujet. Aucune des émissions de ce service de télévision ne figure parmi les trente émissions les plus regardées au Canada, après une consultation des données colligées par la firme [Bureau of Broadcast Measurement](#) (BBM) au cours des cinq dernières années.

*La chaîne est-elle privée ou publique? L'indépendance de la chaîne est-elle assurée? Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne?*

---

<sup>33</sup> CRTC, [CPAC – Renouvellement et modifications de licence](#), Décision de radiodiffusion CRTC 2013-391, Ottawa, 8 août 2013, paragr. 6.

<sup>34</sup> CPAC, [Principes de programmation de CPAC](#).

<sup>35</sup> CPAC, [Foire aux questions](#).

CPAC est un service de télédiffusion « privé, sans publicité et sans but lucratif<sup>36</sup> » qui est la propriété d'un consortium d'entreprises privées de radiodiffusion. Le conseil d'administration de CPAC est composé de représentants de l'industrie de la câblodistribution qui guident l'orientation générale de la chaîne et surveille son indépendance. La gestion courante de CPAC et la prise de décisions rédactionnelles quotidiennes relèvent du personnel de CPAC.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus? Parlent-ils plus longtemps?*

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a renouvelé la licence de radiodiffusion de CPAC en août 2013. Dans sa décision, le CRTC explique pourquoi CPAC est une composante importante du système canadien de radiodiffusion :

CPAC contribue au maintien et au renforcement de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle du Canada, conformément aux objectifs de la *Loi [sur la radiodiffusion]*. À ce titre, le renouvellement de la licence de radiodiffusion de CPAC lui permettra de continuer à favoriser une identité et une conscience nationale commune et à s'assurer que les Canadiens ont toujours accès à sa programmation d'affaires publiques<sup>37</sup>.

## France

Il existe en France deux chaînes parlementaires publiques, une pour chaque Chambre :

- La Chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale (LCP-AN) : <http://www.lcp.fr/>
- Public Sénat : <http://www.publicsenat.fr/>

Ces chaînes se partagent le temps d'antenne sur un même canal de diffusion, La Chaîne parlementaire (LCP) disponible sur la TNT. Mais les deux chaînes sont disponibles sur des canaux différents au travers d'abonnements payants.

*Quelle proportion de débats est diffusée en direct ? Une partie, ou l'intégralité?*

Les questions au gouvernement sont diffusées en direct sur LCP et sur France 3 (tous les mardis et mercredis de 15h à 16h à l'Assemblée nationale, et un jeudi après-midi sur 2 à 15h au Sénat). Ce n'est qu'une infime part de la séance publique mais les parlementaires sont libres d'aborder tous les sujets.

Généralement, les mardis et mercredis matin à 9h30-10h30, des réunions de commissions ouvertes à la presse sont aussi diffusées en direct. Sont notamment diffusées les tables rondes sur thèmes d'actualités et les auditions des ministres.

La retransmission des travaux du Parlement est la mission première des chaînes parlementaires. Extrait de la convention conclue entre l'AN et LCP-AN :

---

<sup>36</sup> CPAC, [À propos de CPAC](#).

<sup>37</sup> CRTC, [CPAC – Renouvellement et modifications de licence](#), Décision de radiodiffusion CRTC 2013-391, Ottawa, 8 août 2013, paragr. 9.

## TITRE I

### OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ « LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE- ASSEMBLÉE NATIONALE »

#### Article 1 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES ET DÉONTOLOGIQUES

Dans le cadre de sa mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique et dans le respect du pluralisme des groupes, la société « LCP-AN » s'engage à :

- retransmettre des débats dans l'hémicycle ;
- retransmettre des travaux des commissions, délégations et offices parlementaires ;
- d'une manière générale, à faire connaître la vie parlementaire dans toutes ses dimensions.

Plus spécifiquement :

Elle assure, dans ses retransmissions et émissions, la continuité de l'information sur les travaux de l'Assemblée nationale. Elle alterne émissions en direct et en différé. Elle prévoit un programme particulier pendant les périodes où l'Assemblée nationale ne siège pas. Ce programme fait notamment une large place aux rediffusions des débats.

LCP-Assemblée nationale via sa diffusion TNT et ADSL consacre respectivement 22% et 28 % de son temps d'antenne à la retransmission des débats parlementaires, en direct ou en différé.

La contrainte du temps partagé sur la TNT avec l'autre chaîne parlementaire, Public Sénat, ne permet pas une diffusion des débats dans leur intégralité. C'est en partie la raison d'être du canal LCP 24h/24 via l'ADSL.

*Y a-t-il une diffusion en différé ? Si oui quelle part ?*

On compte près de 7 heures par jour en moyenne de débats retransmis. Certains sont retransmis en différé. Ex : programme de nuit à 1h45 pendant 1h30 ; ou retransmissions le samedi.

*Des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats ? Des journaux horaires ? Des magazines ? Des débats ?*

L'essentiel du programme de LCP est constitué de magazines, journaux et débats. Ex d'une journée de programmation en annexe.

Quelques exemples :

- Emissions d'info et débats :
- Politique matin (lundi au vendredi)
- Ça vous regarde (débats où sont invités des parlementaires et des membres de la société civile sur thème d'actualité, lundi au vendredi)
- Parlement'air (avant et après les questions au Gouvernement, permettant aux parlementaires de s'exprimer sur les points abordés au cours de la séance)
- Questions d'info (tous les mercredis, une personnalité politique invitée pour discuter des thèmes d'actualité)
- Europe-Hebdo (émission hebdomadaire sur l'actualité européenne)

- Magazines
- La cité du livre (hebdo)
- L'Echos de lois (mensuel sur l'application des dernières lois promulguées)
- Egaux mais pas trop (mensuel sur les mécanismes inégalitaires de notre société)
- Médiapol (hebdo sur le pouvoir des médias)
- Etat de santé (mensuel sur les grands enjeux de santé publique)
- Des documentaires
- Des programmes courts (ex : le député du jour : chaque jour un député est invité pour répondre à des questions sur l'actualité politique)

On trouve aussi des émissions en direct du parlement où les parlementaires et ministres sont interviewés dans les salles consacrés aux abords de la salle de séance.

*La pluralité d'opinions est-elle respectée ? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement ?*

Cette chaîne veille à faire respecter la pluralité d'opinions. « Le respect du pluralisme des groupes » est inscrit à l'article 2 des statuts de LCP-AN (document joint). Lors des débats, sont toujours invités des parlementaires de la majorité et de l'opposition. Une alternance majorité / opposition est respectée parmi les députés invités, qui ont un droit égal à la parole. Les partis ou mouvements politiques qui, malgré une certaine audience électorale, ne seraient pas ou peu représentés au Parlement (en raison du mode de scrutin) ne sont donc pas pris en compte dans ce pluralisme.

Titre 1 : Article 1 de la Convention LCP-AN / AN :

*Elle veille scrupuleusement à l'honnêteté et au pluralisme de ses programmes, à l'expression des groupes politiques de l'Assemblée, dans le respect de son indépendance éditoriale et des orientations générales définies par son Conseil d'administration et d'orientation ainsi que le Bureau de l'Assemblée nationale.*

Tant la loi portant la création de La Chaîne Parlementaire que les missions qui sont imparties par la convention qui lie LCP-Assemblée nationale à l'Assemblée nationale, imposent un strict respect du pluralisme et de l'équité entre les groupes représentés dans l'hémicycle.

Le respect de l'équité est une attention permanente pour LCP-Assemblée nationale avec des statistiques suivies et rapportées au Conseil d'Administration de la chaîne composé de députés représentant chaque groupe.

A l'occasion de chaque élection, la vigilance est renforcée puisqu'à la demande du Bureau de l'Assemblée nationale, LCP-Assemblée nationale respecte scrupuleusement les règles édictées par le CSA en matière de temps de parole et temps d'antenne des différentes personnalités ou groupes politiques.

*La chaîne a-t-elle du succès ? Quels sont les chiffres d'audience ?*

L'audience de LCP-Assemblée nationale est mesurée par l'institut Digitime (filiale de Médiamétrie) qui confirme une progression constante avec pour cette saison audiovisuelle 2013 : 15 millions de téléspectateurs chaque semaine (audience cumulée hebdomadaire, seuil de visionnage supérieur à une minute consécutive) et une part d'audience de 0,37%.

*La chaîne est-elle privée ou publique ? L'indépendance de la chaîne est-elle assurée ? Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne ?*

LCP-Assemblée nationale et Public Sénat sont constituées sous la forme de sociétés commerciales de droit privé dont le capital est intégralement détenu par l'assemblée parlementaire à laquelle chacune d'elles se rattache.

Les deux sociétés de programmes jouissent d'une indépendance éditoriale dont sont garants leur président et leur conseil d'administration.

C'est sous le contrôle du bureau de chaque assemblée que les sociétés doivent respecter la réglementation applicable en matière de chaînes de télévision thématiques et répondre à l'exigence d'impartialité des programmes posée par la loi.

Public Sénat et LCP-AN ne sont pas soumises au contrôle du CSA (voir ci-dessous).

Ainsi, pour LCP-AN, le Président de l'Assemblée nationale est membre de droit du Conseil d'administration. Tous les groupes politiques de l'Assemblée nationale disposent également d'un représentant au Conseil d'administration, indépendamment du nombre de leurs membres.

Créée par la loi du 30 décembre 1999, La Chaîne Parlementaire regroupe deux sociétés de programmes « LCP-Assemblée nationale » et « Public Sénat » qui remplissent chacune une mission de service public. Le capital de chaque société de programmes est détenu en totalité par l'Assemblée dont elle émane.

LCP-Assemblée nationale est toutefois une Société Anonyme qui obéit aux règles qui régissent les sociétés privées.

Sur le point relatif à l'indépendance de la chaîne. Voir la question concernant le respect du pluralisme.

Le respect du pluralisme est inscrit dans les statuts de la chaîne. La composition de son Conseil d'Administration reflète cet engagement. Les députés membres du Conseil d'administration siègent en qualité de représentants de l'actionnaire unique de la société LCP-Assemblée nationale. Dans ce Conseil d'Administration, où le Président de l'Assemblée nationale est membre de droit, chaque groupe parlementaire, quelle que soit sa taille, dispose d'un représentant.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Comme pour toute émission, le « plus » du direct réside essentiellement dans la spontanéité des réponses lors des débats. Pour ce qui est de la retransmission en direct des réunions de commission ou des débats dans la salle des séances, cela peut éventuellement avoir un effet sur la présence des parlementaires. La longueur des prises de parole est généralement limitée par le règlement (dans l'hémicycle).

## **Grèce**

*Quelle proportion de débats est diffusée en direct ? Une partie, ou l'intégralité ?*

Nous diffusons en direct les séances plénières mais la plupart des Commissions sont enregistrées et diffusées le lendemain.

*Y a-t-il une diffusion en différé ? Si oui quelle part ?*

Egalement nous diffusons des infos, des magazines hebdomadaires sur les affaires européennes et les lois adoptées, et des programmes culturels (des documentaires, de l'opéra, du ballet, musique classique, films, théâtre)

*Des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats ? Des journaux horaires ? Des magazines ? Des débats ?*

Nous avons un programme quotidien d'info, des magazines hebdomadaires sur les affaires européennes et les lois adoptées, un magazine culturel hebdomadaire et une variété de programmes culturels

*La pluralité d'opinions est-elle respectée ? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement ?*

Tous les partis politiques sont représentés de manière égale et selon les règles de la procédure du Parlement.

*La chaîne a-t-elle du succès ? Quels sont les chiffres d'audience ?*

Le public de la chaîne parlementaire est limité, en raison de son contenu. Néanmoins, il y a certaines raisons qui ont contribué à l'augmentation de l'audience (tels que l'intérêt croissant des citoyens dans les lois adoptées à cause de la crise économique et du programme culturel qui n'est pas disponible à une autre chaîne en Grèce)

Il n'y a pas de chiffres officiels de notre partie du marché.

*La chaîne est-elle privée ou publique ? L'indépendance de la chaîne est-elle assurée ? Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne ?*

La chaîne est publique, détenue et dirigée par le Parlement. L'indépendance et l'équilibre de traitements est garanti par le fait qu'elle est contrôlée par le Parlement.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Seulement les plénières sont en direct et il est très important de les garder telles qu'elles sont. Certains députés ont la tendance de voir de manière politique l'exposition aux médias, selon les partis et d'autres intérêts plus subjectifs (tels que la promotion de soi-même etc).

## **Monaco**

Pas de chaîne parlementaire

## **Ontario**

*Quelle proportion de débats est diffusée en direct ? Une partie, ou l'intégralité ?*

- Tous les débats prenant place dans la Chambre législative sont diffusés en direct sur la chaîne parlementaire et sur le site web de l'Assemblée législative.
- Certaines réunions de comités parlementaires sont diffusées en direct sur le site web du parlement.

*Y a-t-il une diffusion en différé ? Si oui quelle part ?*

- Toute la session de la journée est rediffusée pendant la nuit et toute la semaine de sessions est rediffusée le dimanche.
- La période de questions peut aussi être visionnée sur l'archive vidéo du site web de l'Assemblée législative.
- Le vendredi, lorsque la Chambre ne siège pas, des audiences récemment enregistrées des comités parlementaires sont rediffusées à la télévision.

*Des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats ? Des journaux horaires ? Des magazines ? Des débats ?*

- Il n'y a pas d'émissions spéciales sur notre chaîne parlementaire.

- A part les débats dans la chambre législative, il y a aussi la télédiffusion des séances de comités.

*La pluralité d'opinions est-elle respectée ? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement ?*

- Oui, les caméras sont orientées sur la personne qui parle.
- Il y a alors le même équilibre que l'on retrouve dans les débats au Parlement.

*La chaîne a-t-elle du succès ? Quels sont les chiffres d'audience ?*

- Nous ne souscrivons pas aux services de classement des émissions de télévision.

*La chaîne est-elle privée ou publique ? L'indépendance de la chaîne est-elle assurée ? Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne ?*

- La chaîne est opérée par l'Assemblée législative de l'Ontario et son indépendance est assurée.
- Tous les employés de l'Assemblée législative doivent rester non-partisans.
- Le gouvernement n'intervient pas dans les activités de la chaîne de télévision.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

- Il est difficile de juger ceci puisqu'on fait la télédiffusion directe des débats depuis 1986, alors nous n'avons pas un point de comparaison récent.
- Le Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario indique combien du temps est alloué aux discours et débats.

## **Québec**

En 1977, un comité de l'Assemblée nationale examine les modalités d'implantation de la radio-télédiffusion des débats parlementaires. La télédiffusion des travaux de l'Assemblée nationale sur le Canal de l'Assemblée nationale est lancée le 3 octobre 1978. Les travaux parlementaires composent alors l'essentiel de la programmation du Canal de l'Assemblée. Certaines séances de commissions parlementaires sont aussi captées au cours des années suivantes. La distribution du signal du Canal de l'Assemblée se fait à cette époque par câble, à partir de réseaux qui, avec le temps, desserviront une grande partie du territoire québécois. L'année 1998 marque un tournant pour le Canal de l'Assemblée. L'ajout d'équipement permet dès lors de capter un nombre grandissant de séances de commissions parlementaires, de conférences de presse, d'activités éducatives tenues sur place et d'activités protocolaires.

*Quelle proportion de débats est diffusée en direct ? Une partie, ou l'intégralité ?*

Le Canal de l'Assemblée diffuse maintenant sa programmation 24 heures sur 24. Tous les travaux de la Chambre sont diffusés en direct sur le Canal, et tous les produits télévisuels sont en direct sur le Web. Le nombre d'heures diffusées varie selon l'horaire des travaux parlementaires.

Pour l'année 2013/2014, tous les travaux de la Chambre ont été diffusés en direct sur le Canal de l'Assemblée, soit plus de 432 heures pour l'année financière 2013/2014. Pour les travaux en commission parlementaire, un total de 298 heures a été diffusé en direct. Du côté des activités de presse, plus de 44 heures ont été diffusées en direct.

*Y a-t-il une diffusion en différé ? Si oui quelle part ?*

Oui. Le Canal de l'Assemblée nationale met en ondes plus de 2 000 heures de production.

Le Canal diffuse soit en direct, en différé et en reprise:

- Les séances de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires
- Tous les points de presse et conférences de presse

Certains événements spéciaux (assermentation de députés, prestation de serments du Conseil des ministres, activités éducatives tenues à l'Assemblée, etc.)

Les événements spéciaux sont en lien avec la mission de l'Assemblée ou se déroulent dans ses édifices.

Le mode de diffusion en direct est privilégié. Les séances de l'Assemblée nationale ont préséance sur toutes les autres activités. Elles sont enregistrées et entièrement diffusées en différé. Certaines d'entre elles sont également diffusées en reprise.

*Des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats ? Des journaux horaires ? Des magazines ? Des débats ?*

Des productions de l'Assemblée s'ajoutent à cette programmation :

- Les émissions *Figures de la démocratie* et *Mémoires de députés*
- Les capsules Focus.

L'information parlementaire est diffusée grâce au travail d'une équipe multidisciplinaire de plus de 70 personnes composée de réalisateurs, de techniciens de production de télévision (caméraman, preneurs de son, aiguilleurs, etc.), de techniciens de production multimédia (monteurs, infographistes, etc.) et de techniciens d'entretien et de planification organisationnelle.

*La pluralité d'opinions est-elle respectée ? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement ?*

Oui. Au cours des productions, une attention particulière est portée à cet état de fait.

*La chaîne a-t-elle du succès ? Quels sont les chiffres d'audience ?*

Considérant sa mission et les coûts relatifs à un tel exercice, l'Assemblée nationale ne possède pas de données lui permettant d'évaluer son audience.

*La chaîne est-elle privée ou publique ? L'indépendance de la chaîne est-elle assurée ? Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne ?*

La chaîne est publique; son indépendance est assurée par le fait qu'elle est considérée comme un prolongement de la présidence, fonction qui requiert une neutralité et une impartialité complètes.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Cette donnée n'est pas évaluée par l'Assemblée nationale.

## **Roumanie**

Pas de chaîne parlementaire.

## **Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles**

N/A

## **Suisse**

*Quelle proportion des débats est diffusée en direct ? Une partie ou l'intégralité ?*

Les débats parlementaires sont intégralement diffusés en direct sur la chaîne de télévision interne de la Chancellerie fédérale : <http://www.tv.admin.ch/fr/live>. Le Parlement suisse ne dispose pas de chaîne parlementaire à proprement parlé mais un contrat de broadcasting lie les Services du Parlement à la Société suisse de radio et de télévision (SSR). Les chaînes de télévision de la SSR retransmettent les débats urgents et les débats sur des objets brûlants, en fonction de l'intérêt journalistes.

*Y a-t-il une diffusion en différé ? Si oui, quelle part ?*

Le Centre de production de la SSR à Berne livre sur demande des extraits des débats des Chambres fédérales qu'elle a pour mission d'enregistrer et d'archiver.

*Des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats ? Des journaux horaires ? Des magazines ? Des débats ?*

Les chaînes de radios et de télévision de la SSR ainsi que les radios et TV locales privées organisent des débats à la Salle des pas perdus du Parlement, en fonction des possibilités. Les émissions d'information politique, comme l'émission Forums de la Radio suisse romande (SSR), font des demandes régulières pour être diffusées depuis le Palais du Parlement.

L'élection du Conseil fédéral par le Parlement est le plus grand événement médiatique au Palais du Parlement. Elle est retransmise en direct par les TV des trois sociétés régionales de la SSR (f/d/i). Les médias suisses qui couvrent la politique fédérale sont présents au Palais pour couvrir l'élection, selon des contingents précis.

*La pluralité d'opinions est-elle respectée ? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement ?*

La Loi fédérale sur la radio et la télévision<sup>38</sup> (LRTV) définit le mandat de la SSR dans le cadre de la concession qui lui est accordée. Les radios et télévisions publiques ont pour mission de contribuer à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles ont l'obligation légale de présenter les événements en reflétant équitablement la pluralité des opinions. L'Office

---

<sup>38</sup> LRTV, art. 4 Exigences minimales quant au contenu des programmes.

Toute émission doit respecter les droits fondamentaux. Elle doit en particulier respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoire, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas porter atteinte à la moralité publique et ne pas faire l'apologie de la violence ni la banaliser.

fédéral de la communication vérifie le respect des conditions de l'octroi de la concession et publie des rapports à ce sujet.

*La chaîne a-t-elle du succès ? Quels sont les chiffres d'audience ?*

Voir la réponse de la première question.

*La chaîne est-elle privée ou publique ? L'indépendance de la chaîne est-elle assurée ? Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne ?*

Voir la réponse de la première question.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Oui : la liste des orateurs est plus longue au Conseil national et les conseillers aux Etats profitent de la visibilité des chaînes de la TV publique pour exposer plus largement leur position.

#### **4.1.2 Pour tous les pays, avec ou sans une chaîne parlementaire**

##### **Alberta**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

Les affaires courantes, y compris la période des questions orales, sont diffusées en direct à travers l'Alberta sur le réseau « CTV-TWO », distribué par de divers câblodistributeurs.

La période des questions orales est aussi enregistrée et rediffusée plus tard pour le nord de l'Alberta par le câblodistributeur « Shaw ».

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Il y a diverses émissions de télévision qui discutent des débats parlementaire.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Les débats parlementaires sont discutés fréquemment dans les journaux télévisés. Savoir si l'analyse est équilibrée ou non relève de la subjectivité.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

Il relève de la responsabilité des médias d'avoir un traitement équilibré des sujets. L'assemblée législative de l'Alberta n'intervient pas dans les décisions prises par les médias.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Oui. Les chaînes de télévision ne sont pas gouvernées par l'assemblée législative.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Oui. Chaque jour (lundi à jeudi) la période des questions orales est diffusée en direct.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Oui. L'avantage principal de la diffusion en direct est de fournir au public une place privilégiée pour assister aux débats entre élus.

## **Andorre**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

En Andorre il existe une seule chaîne de télévision et elle est publique. Elle diffuse en direct toutes les sessions et les débats parlementaires. D'autre part, les journaux télévisés assurent le suivi de toute autre activité parlementaire: les conférences de presse des groupes parlementaires, le suivi de l'activité législative dans les différentes commissions, les accords pris par l'Assemblée des présidents, les délégations internationales, etc.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Oui. Les débats parlementaires sont tous diffusés en direct et sont ensuite retransmis en différé le soir car la diffusion est plus vaste. Après chaque débat ont lieu des entrevues, en direct, avec les présidents de tous les groupes parlementaires. D'autre part, la télévision publique offre un programme hebdomadaire sous forme de débat à propos de l'actualité politique et parlementaire. Tout au long de la législature, des interviews sont faits avec les présidents de tous les groupes parlementaires ainsi qu'avec le Président du Parlement afin d'évaluer l'évolution du parcours parlementaire.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Oui. En principe le traitement suit des critères informatifs tout en assurant un traitement équilibré de tous les partis politiques représentés au Parlement. Lors des périodes électorales, le traitement diffère selon la représentation parlementaire de chaque groupe.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

Oui. En Andorre, il existe une seule chaîne de télévision et celle-ci est publique. Comme expliqué dans la section précédente, les informations dédiées à l'activité parlementaire suivent des critères informatifs. Lors des périodes électorales, les entretiens des candidats et les débats télévisés basés sur la représentation parlementaire de chaque parti politique sont minutés. De plus, la présence de toutes les forces politiques qui se présentent aux élections est toujours garantie.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Il n'y a pas de chaîne privée en Andorre mais il existe des stations de radio et des journaux non publics qui effectuent un suivi informatif de l'actualité liée aux activités parlementaires.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Oui. Comme mentionné précédemment, la télévision diffuse en direct toutes les sessions parlementaires. Les séances sont enregistrées et retransmises en différé le soir afin d'assurer un maximum de diffusion. Après chaque session tous les présidents des groupes parlementaires sont interviewés en direct.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Oui. Les diffusions en direct permettent au débat politique d'atteindre plus directement le citoyen. Les temps de parole ne varient pas, que le débat soit diffusé ou non.

## **Bulgarie**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

Le type d'émissions consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques, c'est surtout des reportages dans les journaux télévisés.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Non, mais s'il y a des questions importantes discutées en salle plénière, chaque chaîne peut organiser et diffuser des débats politiques sur le sujet débattu.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Oui

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

Oui

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Les chaînes privées sont libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

La télévision nationale bulgare organise chaque vendredi des diffusions en direct des séances plénières lors de l'interpellation du Gouvernement. Des diffusions en direct sont organisées aussi par la télévision nationale bulgare lors de débats sur des lois importantes pour la société.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

--

## **Canada**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques?*

Le système canadien de la télévision offre un éventail de plus de 700 services canadiens et non canadiens aux ménages canadiens. De ce nombre, 141 sont des services de télévision de langue française. Certaines de ces stations diffusent des bulletins de nouvelles et/ou des émissions d'information qui traitent d'enjeux relatifs à la vie politique canadienne. Parmi les services de télévision francophone, mentionnons :

CBC/Radio-Canada ;

- TVA ;
- Vtélé ;
- Le Réseau de l'information (ICI RDI) ;
- Le Canal Nouvelles (LCN) ;
- Télé-Québec ;
- TFO (Ontario).

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires? Par exemple, un débat politique tous les lundis soirs? Ou un magazine?*

La chaîne CPAC propose différentes émissions qui traitent spécifiquement des débats parlementaires :

- L'émission « Revue politique », diffusée du lundi au jeudi à 19h30, présente une couverture « des derniers événements politiques et publics comprenant des entrevues et analyses qui incitent à la réflexion ».
- L'émission « L'Heure politique », diffusée du lundi au jeudi à 20h00, propose « une récapitulation quotidienne des enjeux politiques de l'heure ».
- L'émission « La semaine » est diffusée le dimanche à 11h00 sur les ondes de CPAC. Les auditeurs peuvent participer à une tribune téléphonique et commenter les faits marquants de la semaine en matière de politique et d'affaires publiques.

Par ailleurs, la Société Radio-Canada propose une émission hebdomadaire intitulée « Les Coulisses du pouvoir ». Chaque semaine, on y propose des reportages et des entrevues sur différents aspects de la vie politique, qu'elle soit fédérale ou provinciale. Des émissions semblables sont aussi diffusées par les chaînes anglophones, publiques et privées, à l'intention des locuteurs anglophones ou bilingues.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés? Les traitements sont-ils équilibrés?*

L'équilibre est une notion énoncée dans la Loi sur la radiodiffusion, sous-alinéa 3(1)i(i). La loi énonce que la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion doit être variée et aussi large que possible en offrant à l'intention des hommes, femmes et enfants de tous âges, intérêts et goûts, une programmation équilibrée qui renseigne, éclaire et divertit .

Sur le plan de l'information, le sous-alinéa 3(1)d)(ii) de la même loi énonce que le système canadien de radiodiffusion doit fournir « de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien ».

En 2007, le CRTC a effectué un examen approfondi de ses politiques concernant la diversité des voix éditoriales dans le système canadien de radiodiffusion. L'organisme réglementaire en est venu à la conclusion que le système canadien de radiodiffusion fournissait « une pluralité d'émission de nouvelles et d'information ». L'augmentation des types de médias et des sources possibles de nouvelles et d'information font que les Canadiens et Canadiennes ont accès à de multiples opinions éditoriales.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias? Un temps de parole équilibré est-il garanti? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales?*

Le CRTC s'assure que les télédiffuseurs répondent aux besoins des Canadiens pendant une campagne électorale, de manière à ce qu'ils puissent faire un choix éclairé. L'organisme réglementaire s'attend à ce que les télédiffuseurs canadiens couvrent les élections et accordent aux candidats, aux partis et aux enjeux un « traitement équitable ». Le CRTC précise que le concept d'équité ne signifie pas égalité, mais plutôt « que tous les candidats et partis doivent obtenir du temps d'antenne pour pouvoir communiquer au public leurs idées sur les enjeux ». Le traitement équitable s'applique aux types de couverture électorale suivants :

- Temps d'antenne payé pendant une campagne : Si un télédiffuseur vend du temps publicitaire à un candidat ou à un parti, il doit également pouvoir en vendre aux autres candidats ou partis.
- Temps d'antenne gratuit pendant une campagne : Un télédiffuseur peut, pendant une campagne électorale, offrir à un parti politique ou à un candidat du temps d'antenne gratuit, soit du temps de programmation pour lequel il ne faut pas payer. La responsabilité éditoriale du message diffusé relève du parti ou du candidat. Si un télédiffuseur offre gratuitement du temps d'antenne à un parti ou à un candidat, il doit offrir une période équitable aux autres partis et candidats.
- Reportages et émissions d'affaires publiques pendant une campagne : Pendant une campagne électorale, les télédiffuseurs doivent s'assurer qu'ils informent leurs auditoires de façon raisonnable sur les principaux enjeux et les positions de tous les candidats et partis sur ces enjeux.
- Débats politiques au cours de campagnes électorales : Les émissions de débats ne sont pas tenues d'inclure tous les partis ou candidats. Toutefois, les télédiffuseurs doivent s'assurer qu'en général ils informent leurs auditoires de façon raisonnable sur les principaux enjeux et les positions de tous les candidats et partis sur ces enjeux.
- Temps d'antenne aux heures de grande écoute pendant les élections fédérales : Les télédiffuseurs doivent rendre disponibles à l'achat 6,5 heures de grande écoute pour tous les partis. Ainsi, la majorité des électeurs sont en mesure d'en apprendre plus sur les enjeux, les partis et les candidats. Ces heures doivent être offertes dans la période se situant entre la date d'émission du décret d'élection et le deuxième jour précédant la tenue de l'élection.
- Par ailleurs, la Loi électorale du Canada contient des dispositions relatives à la période d'interdiction et à l'identification des messages politiques. Par exemple, la radiodiffusion de publicité électorale n'est pas permise le jour de l'élection.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires?*

Au Canada, il y a plusieurs chaînes privées de télévision généraliste qui offrent un large éventail d'émissions de nouvelles et d'information. Ces chaînes se sont vues accorder des conditions de licence par le CRTC les autorisant à diffuser ce genre de programmation. Différentes opinions éditoriales y sont présentées.

Par ailleurs, ces chaînes peuvent organiser des débats sur différents enjeux politiques. Lors des campagnes électorales, les chaînes de télévision généraliste se regroupent en un consortium pour organiser de tels événements. Notons qu'elles ne sont pas tenues d'inclure tous les partis ou candidats en présence.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre? A quelle fréquence? Combien de fois par année? Pour quels types de débats?*

Lors de campagnes électorales nationales, deux débats sont organisés par les télédiffuseurs : un en français et un en anglais. Ces débats sont diffusés en direct à travers tout le Canada.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus? Parlent-ils plus longtemps?*

Nous n'avons pas de donnée nous permettant de répondre avec précision à cette question. Toutefois, il est clair que la couverture médiatique offerte par la télévision permet de rejoindre les citoyens et de les sensibiliser sur différents enjeux d'intérêt public.

## **France**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

Les questions au gouvernement sont retransmises en direct sur France 3.

De courts extraits des débats en salle des séances sont retransmis au Journal télévisé sur les grandes chaînes.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Il n'existe pas d'émissions spécifiquement dédiées aux débats parlementaires. On peut voir sur les chaînes classiques des émissions à caractère politique, invitant des experts ou des personnalités politiques à débattre, qui peuvent être des parlementaires mais pas nécessairement.

Exemples :

- *C dans l'air* sur France 5 (du lundi au vendredi)
- *Des paroles et des actes* sur France 2 (mensuelle)

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Les débats parlementaires sont mentionnés dans le journal télévisé, mais pas systématiquement. Il n'y a pas de moment consacré au Parlement au JT. Les « moments forts » des débats

parlementaires sont retransmis, notamment s'ils font l'objet de controverse. Le traitement de l'information est globalement équilibré.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

La loi confie au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA, autorité administrative indépendante) la mission de garantir le pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion dans les médias audiovisuels. Ce pluralisme a été défini comme "interne", c'est-à-dire qu'il veut que l'équilibre entre les points de vue et les opinions soit respecté par chaque chaîne ou station (et non pas "externe", ce qui serait le cas si les courants de pensée devaient être représentés chacun par au moins un média audiovisuel).

En dehors des périodes électorales, durant lesquelles est mis en place un dispositif spécifique de relevé et de suivi des temps de parole et d'antenne des personnalités politiques, le Conseil vérifie, tout au long de l'année, l'application par les médias audiovisuels des règles qu'il a définies.

Conformément à la loi, les temps de parole des personnalités politiques transmis par les services de télévision et de radio au Conseil sont communiqués chaque mois aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale et aux responsables des partis politiques représentés au Parlement. Ils sont également publiés sur ce site.

Les périodes de campagne électorale font l'objet d'une vigilance toute particulière de la part du Conseil. Le législateur demande au CSA d'adresser des délibérations aux services de communication audiovisuelle pour la durée des campagnes. Le Conseil va au-delà : il intervient en amont de l'ouverture des campagnes officielles, pour préciser les conditions du respect du pluralisme qui peuvent varier selon le type de scrutin. Il a également adopté, le 4 janvier 2011, une délibération relative au pluralisme en période électorale, quel que soit le scrutin.

Les modalités d'application des principes définis dans les délibérations relèvent de la responsabilité éditoriale des diffuseurs. Si le CSA constate des déséquilibres manifestes, il peut demander à la chaîne, voire la mettre en demeure, de rétablir l'équilibre entre les candidats, les listes ou les partis politiques. Mais le juge de l'élection est le seul qui puisse véritablement agir sur le résultat d'un scrutin.

Il donne aussi un avis conforme à la nomination des présidents de l'audiovisuel public par le président de la République (soumis aussi au vote des commissions parlementaires concernées, rejet possible à la majorité des 3/5). Il est aussi chargé de garantir le respect de la langue française dans les médias français. Plus d'information sur le site du CSA : <http://www.csa.fr/>

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Oui.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Les questions au gouvernement sont diffusées chaque semaine en direct sur France 3.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

La diffusion en direct de ces séances a contribué à en faire un temps fort de l'actualité parlementaire, où de nombreux députés tiennent à être présents et à s'exprimer. Le temps de parole est limité par le règlement des chambres et le Président de séance (le Président de la chambre) est chargé d'en assurer le respect : à l'Assemblée nationale, 2 minutes par question et 2 minutes par réponse (hors Premier ministre).

## **Grèce**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

Le programme de la chaîne de télévision suit le programme du Parlement

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Oui, il ya un programme hebdomadaire sur les lois actuellement en discussion au Parlement. Toutes les semaines le jeudi à 22h00 et le dimanche à 16h00.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Oui, nous avons un programme d'info quotidienne ou la représentation de tous les partis politiques est équilibrée.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

Les médias et les lois électorales en Grèce ainsi que la Constitution garantissent l'indépendance de la télévision publique et l'égalité à la représentation des partis politiques et des candidats.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Oui elles le sont.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Rarement, par exemple, en 2014, le seul débat diffusé en direct était celui qui portait sur les élections du Parlement européen.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Seulement les plénières sont en direct et il est très important de les garder telles que le sont. Certains députés ont la tendance de voir de manière politique l'exposition aux médias, selon les partis et d'autres intérêts plus subjectifs (tels que la promotion de soi-même etc).

## Monaco

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

Débats publics retransmis en direct sur une chaîne gouvernementale (Monaco Channel : <http://www.monacochannel.mc/>)

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Non.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Non.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

--

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

--

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Quatre sessions annuelles pour les débats publics.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Oui.

## Ontario

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

- Sur les chaînes classiques, il y a des émissions de journaux horaires et des émissions de discussion politique en anglais et en français dans lesquels on peut voir des extraits de débats parlementaires.
- Plusieurs chaînes de nouvelles locales diffusent les conférences de presse qui prennent place à l'Assemblée législative en direct.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

- Pas spécifiquement, mais plusieurs magazines et émissions de télévision offrent du contenu politique. Par exemple en anglais : The Agenda with Steve Paikin (<http://theagenda.tv.org/>). Cette émission se concentre sur les événements politiques actuels en Ontario.
- Il y a aussi des émissions qui présentent des discussions sur la politique et les affaires publiques, qui couvrent des sujets provinciaux aussi bien que fédéraux et municipaux.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

- Il y a plusieurs journaux télévisés qui traitent les débats parlementaires de temps en temps.
- L'équilibre des traitements peut varier selon la chaîne de télévision.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

- Les chaînes publiques assurent un équilibre dans le traitement des sujets politiques.
- Lorsqu'il y a des panels de discussions, le présentateur essaye de s'assurer que tous les participants ont leur chance de parler et de répondre aux questions, mais il n'y a pas de minutage.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

- Oui, elles sont libres de parler politique et d'organiser leurs propres débats.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

- Oui, plusieurs chaînes locales font la diffusion en direct de ce qui se passe au parlement provincial.
- La fréquence varie selon les événements de l'actualité.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

- Toutes les interventions à la Chambre législative, y compris les débats, les déclarations de députés et d'autres activités parlementaires sont régies par minutage strict. Toutes ces règles de synchronisation sont détaillées dans Le Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario, et contrôlées par le président et le greffier.

## **Québec**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

Des émissions d'affaires publiques, des émissions dédiées à la politique provinciale et fédérale et des bulletins de nouvelles.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Le Courrier parlementaire, un envoi électronique bi-journalier, fait état des débats ayant cours à l'Assemblée.

Sur les ondes, plusieurs émissions s'intéressent aux débats parlementaires. Par exemple : la chaîne MaTV a une émission dédiée aux débats parlementaires « CAUCUS » et la chaîne Radio-Canada a une émission d'affaires publiques « Les Coulisses du pouvoir ».

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Les grands médias écrits et électroniques traitent quotidiennement des grands débats et enjeux politiques en lien avec l'Assemblée nationale. Nous ne pouvons nous prononcer quant à l'équilibre des propos diffusés, il n'y a pas d'étude spécifique portant sur ce sujet.

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

Nous ne pouvons qualifier le traitement du débat politique, nous ne possédons pas d'étude précise sur le sujet.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Tous les médias au Québec, publics et privés, sont libres de parler et d'organiser des débats politiques.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Nous diffusons sur le Canal de l'Assemblée un grand volume d'activités en direct et la diffusion est toujours en direct sur le Web. Nous avons par ailleurs des liens (audio-vidéo) dédiés aux médias qui permettent aux télédiffuseurs privés d'utiliser notre signal pour une retransmission en direct des travaux parlementaires sur les réseaux de télévisions (travaux de la Chambre, commissions parlementaires, activités de presse et activités institutionnelles).

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Nous n'avons aucune donnée sur ces questions.

## **Roumanie**

Le Sénat de la Roumanie ne dispose pas d'une chaîne parlementaire.

Toutefois, le Sénat a la possibilité technique de transmettre en direct les séances plénières sur une chaîne TV. Ce service, disponible exclusivement au siège du Parlement, s'est avéré très utile pour les sénateurs retenus dans leurs bureaux, pour les fonctionnaires parlementaires, pour les représentants des médias accrédités au Parlement, ou pour les citoyens présents au siège du Parlement. Dans ce but, des moniteurs sont placés dans les espaces consacrés aux médias, devant la salle plénière, dans les couloirs etc.

Les plus récentes statistiques indiquent que la télévision est de loin le premier média audiovisuel en Roumanie. En tenant compte de cette réalité, à la fin de 2013, le Parlement a conclu un accord avec la Société Roumaine de Télévision (TVR)<sup>39</sup> afin de diffuser par la chaîne TVR News<sup>40</sup> les travaux parlementaires en plénière, du Sénat, de la Chambre des Députés et des réunions communes des deux Chambres. La chaîne TVR News va diffuser, en direct ou en différé, les enregistrements réalisés par les caméras vidéos déjà existantes.

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

On trouve des références ou des parties d'émission dédiées aux débats parlementaires dans les journaux d'information, dans les tables rondes, dans les magazines politiques quotidiens, dans les reportages, dans les documentaires etc.

---

<sup>39</sup> TVR - la télévision publique roumaine -, détient cinq chaînes: TVR1, TVR2, TVR3, TVR NEWS, TVR International, TVRH. [TVR1](#) couvre 99,8 % du territoire et [TVR2](#) 91% :

<sup>40</sup> Lancé en novembre 2012, TVR News transmet, en principal, les émissions d'Euronews et des journaux d'information réalisés par la Direction Nouvelles de la TVR.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Oui, par exemple l'émission « La tribune des partis parlementaires » diffusée par la TVR, tous les mardis.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Les débats parlementaires sont fréquemment traités dans les journaux télévisés et les chaînes privées sont libres d'aborder des sujets politiques.

En ce qui concerne le traitement équilibré, il faut souligner que le parlement joue un rôle essentiel pour la définition et la mise en œuvre du cadre législatif d'un secteur audiovisuel pluraliste ainsi que pour l'exercice de la fonction de contrôle sur l'autorité roumaine de régulation de l'audiovisuel (le CNA).

A cet égard, il faut préciser que:

1. Le Conseil National de l'Audiovisuel (CNA) a été constitué en 1992, en tant qu'autorité publique autonome, indépendante du pouvoir politique. Cet organisme réglementaire reflète la composition du parlement. Il est placé sous le contrôle du parlement et il garantit l'intérêt général dans le domaine de la communication audiovisuelle.

Le CNA veille au respect du pluralisme, au développement de la concurrence, à la protection de la langue et de la culture roumaine ainsi que des langues et cultures des minorités ethniques. Sauf exceptions, les réunions du Conseil sont publiques. Le Parlement examine l'activité du Conseil à l'occasion d'un débat plénier sur le rapport annuel qu'il lui remet. Les commissions parlementaires spécialisées peuvent demander des rapports spécifiques au Conseil.

Le Conseil dispose d'un pouvoir consultatif pour tous les actes et les négociations internationales qui concernent le secteur audiovisuel et d'un pouvoir normatif en ce qui concerne l'adoption des décisions normatives d'application de la loi sur des sujets comme: la déontologie des programmes, l'honnêteté de l'information, le respect de l'équilibre des points de vue et du pluralisme; l'exercice du droit de réponse, les campagnes électorales etc.

2. Les membres du Conseil d'administration de la Société Roumaine Télévision(TVR) sont désignés pour un mandat de quatre ans par les deux Chambres réunies en séance plénière, avec le vote de la majorité des sénateurs et des députés<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> Les candidats sont proposés comme il suit - 8 par les groupes parlementaires - en respectant l'algorithme politique résultat des élections -, 1 par le Président de la Roumanie, 1 par le Gouvernement, 1 par les groupes parlementaires des minorités nationales et 2 par le personnel de la TVR/SRR.

L'autonomie et l'indépendance éditoriale des services publics de télévision sont garanties par la loi et leurs programmes sont protégés contre les ingérences des autorités publiques ou des influences des partis politiques, des formations syndicales, des organismes commerciaux ou des groupes de pression.

Les commissions parlementaires spécialisées peuvent demander un rapport annuel d'activité et le compte d'exécution budgétaire, des rapports sur des questions spécifiques ou des informations concernant les activités des deux sociétés. Le rejet par le parlement du Rapport annuel d'activité a comme conséquence la démission des membres du Conseil d'administration.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Les télévisions accréditées au Sénat assurent fréquemment des diffusions en direct à l'occasion des différents événements d'intérêt public ou sur des sujets brûlants: un vote final pour une loi, une motion simple, une motion de censure, une déclaration, une décision, des cérémonies de célébration ou commémoration d'importance nationale/internationale, un vote de confiance du Parlement sur le programme et la liste des membres du Gouvernement, l'engagement de la responsabilité du Gouvernement, des événements de politique internationale organisés au Sénat etc.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Certainement, les diffusions en direct apportent aux citoyens l'information brute et en temps réel, sans falsification et sans commentaire. En ce qui concerne l'attitude des élus, les diffusions en direct sont fréquentes et ne représentent plus un événement particulier pour les sénateurs.

Les diffusions en direct n'influencent pas le temps de parole, strictement réglementé par le Règlement du Sénat (le Président du Sénat/de séance, veille toujours au respect des dispositions en vigueur).

## **Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

En Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune émission n'est consacrée aux débats parlementaires *stricto sensu* sur les chaînes classiques.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

En Fédération Wallonie-Bruxelles, deux émissions politiques sont diffusées le dimanche midi : « Controverses » sur la chaîne privée RTL-TVI et « Mise au point » sur la Une, chaîne publique. Qu'ils soient politiques ou sociétaux, ces débats dominicaux apportent un éclairage sur une question qui a marqué l'actualité de la semaine.

En Communauté flamande, une émission d'actualité « *Villa Politica* » est spécifiquement dédiée aux débats parlementaires. Celle-ci est proposée trois fois par semaine de 15h00 à 16h00 :

- le mercredi l'émission se passe à la séance plénière du Parlement flamand.

- le jeudi à la séance plénière de la Chambre.
- le samedi, il y est présenté une compilation de ces séances.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

En Belgique francophone, la parole est souvent donnée aux représentants des cinq partis francophones parlementaires (Parti Socialiste, Mouvement Réformateur, Centre Démocrate Humaniste, Ecologistes, Fédéralistes Démocrates Francophones) de manière à obtenir une représentation équilibrée. C'est particulièrement vrai en période électorale (lire infra).

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

La loi sur le financement des formations politiques (loi sur les dépenses électorales du 4/07/1989) fixe à trois mois avant le scrutin le début d'une période dite de « prudence » au cours de laquelle les télévisions et radios s'engagent à établir la stricte parité dans les temps de parole des représentants de chaque parti politique. Cependant, le minutage s'exerce en fonction du poids électoral des partis durant les troisième et deuxième mois avant le scrutin.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Oui, la chaîne privée RTL-TVI, par exemple, diffuse le dimanche midi une émission « Controverses ». Elle aborde des thèmes politiques, mais aussi sociétaux.

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Oui, très souvent l'actualité parlementaire fait l'objet d'informations dans les journaux radios et télévisés.

Pour information, la prestation de serment du nouveau Roi Philippe au Parlement fédéral, le 21 juillet 2013, a été diffusée en direct.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Pas de remarque.

## **Suisse**

*Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?*

Les journaux radio- ou télévisés et les émissions d'actualité en premier lieu. Les magazines politiques en second lieu. Les émissions documentaires en troisième lieu. Il arrive également que d'autres émissions centrées sur la culture, la consommation, les sujets de société ou encore le sport éclairent certains débats ou fassent des portraits des membres du Parlement.

*Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?*

Durant les sessions parlementaires, des rendez-vous réguliers sont organisés sur les chaînes publiques.

*Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?*

Les débats parlementaires sont intégralement diffusés en direct sur la chaîne de télévision interne de la Chancellerie fédérale : <http://www.tv.admin.ch/fr/live>. Le Parlement suisse ne dispose pas de chaîne parlementaire à proprement parlé mais un contrat de broadcasting lie les Services du Parlement à la Société suisse de radio et de télévision (SSR). Les chaînes de télévision de la SSR retransmettent les débats urgents et les débats sur des objets brûlants, en fonction de l'intérêt journalistes

*Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?*

Même réponse que la question précédente.

*Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?*

Oui, et elles le font souvent en lien avec les intérêts de leur région de diffusion

*Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?*

Nous ne disposons pas de données sur les émetteurs privés.

*Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?*

Nous ne disposons pas de données sur les émetteurs privés.

## **4.2 Les activités parlementaires sur internet**

### **Alberta**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

[www.assembly.ab.ca](http://www.assembly.ab.ca)

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

Des communiqués sont diffusés au publique pour indiquer la date du début de la session parlementaire ou souligner les rapports/activités des comités législatifs.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Toutes les communications du site sont rédigées de manière neutre.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

La galerie de presse de l'assemblée législative se régit elle-même et n'est pas supervisée par l'assemblée.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Oui et oui.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

Oui, le site du Parlement est très fréquenté. Pendant la période du 1er avril 2013 au 31 janvier 2014, le site a reçu en moyenne 51 000 visites par mois, avec un record de 61,570 visites en novembre 2013

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

Plusieurs comités de l'assemblée législative demandent directement au publique leurs opinions sur diverses questions en cours d'examen. Les internautes peuvent commenter les débats à travers les médias sociaux.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Oui. Le bureau de l'assemblée législative assure le suivi des comptes Facebook et Twitter, et ajoute des photos et vidéos à travers YouTube et Flickr. Les députés partagent fréquemment les postes de Twitter de l'assemblée législative.

Les communiqués de presse et photos des événements et activités non partisans sont distribués régulièrement. Les postes sur médias sociaux sont également envoyés dans le cadre de la stratégie globale de communication du bureau de l'assemblée législative.

## **Andorre**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Oui. Le site web est [www.consellgeneral.ad](http://www.consellgeneral.ad)

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

Non. Seuls sont diffusés les communiqués de presse de l'Assemblée des Présidents, ainsi que le Bulletin du Conseil Général et la participation des parlementaires aux différentes délégations internationales.

Le site web propose également, en différé, les conférences de presse des différents groupes parlementaires ainsi que les comparutions devant les commissions législatives publiques.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Equilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Oui. Le même traitement est donné à tous les groupes parlementaires indépendamment de leur représentation et une présence égale est assurée pour tous sur le site internet.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y prend-on des dépêches d'agences ?*

Andorre étant un petit pays, son Parlement ne dispose pas d'un service de presse. Il existe uniquement un département de communication formé par deux personnes. La diffusion est la même pour tous les groupes parlementaires, indépendamment de leur représentation.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Oui. Grâce au site web du Parlement, les sessions parlementaires peuvent être suivies en direct et en streaming. Ce service est utilisé par un grand nombre de citoyens.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

Nous n'avons aucune donnée à disposition car le site web est disponible depuis peu.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

Oui, c'est grâce aux réseaux sociaux que les citoyens et les politiques peuvent commenter en direct les débats. Par le site web du Parlement, les citoyens peuvent contacter par courriel les parlementaires, afin de leur faire parvenir leurs avis, suggestions, etc.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Oui, sur Facebook (Consell General d'Andorra) et sur Twitter (@consellgeneral). Ce sont de brefs communiqués sur l'actualité et l'agenda parlementaire. Il n'y a pas de prise de position.

## **Bulgarie**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Il existe un site internet entièrement dédié au travail parlementaire et il fonctionne bien. Le site est traduit en anglais et en français.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

Oui, chaque jour

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Les communications du site sont objectives, équilibrées et rédigées de manière neutre. Les sténogrammes des débats sont communiqués chaque jour sur le site.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Le département « Centre de presse et communications avec les médias » s'occupe de la communication des activités parlementaires sur le site internet. Des journalistes parlementaires de tous les médias ont une accréditation pour les jours pléniers, mais ils communiquent seulement pour leur médias.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Oui. Chaque jour les débats sont diffusés en direct, en streaming sur le site internet avec l'aide de la télévision nationale bulgare.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

Oui, 10000 visiteurs uniques en moyenne par jour.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

Le site internet donne la possibilité aux citoyens de poser leurs questions et le Centre d'information parlementaire est le lien avec les citoyens et donne les réponses.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Non

## **Canada**

*Existe-t-il un site Internet entièrement dédié au travail parlementaire?*

L'adresse de la page Web du Parlement du Canada est : <http://www.parl.gc.ca/>. Il fournit des informations sur le Sénat du Canada, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats? Si oui, combien par jour / par semaine?*

Il n'y a pas de communiqués diffusés par le Parlement du Canada suite aux débats. Toutefois, les comptes rendus des séances de la Chambre des communes et du Sénat sont accessibles en version papier ou orale non-officielle sans traduction ou révision, quelques heures après les séances. La version officielle en français et en anglais est disponible le lendemain matin en version papier et sur le site Internet.

*Les communications du site sont-elles objectives? Équilibrées? Rédigées de manière neutre?*

Voir réponse précédente.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires? Des journalistes? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale? Combien de personnes y travaillent? Y reprend-on des dépêches d'agences?*

L'Administration de la Chambre produit les publications requises pour chaque séance de la Chambre, fournit des conseils sur la procédure parlementaire et tient à jour la liste des députés qui

veulent prendre la parole lors des débats. Elle s'occupe également de diffuser les délibérations de la Chambre à la télévision et sur Internet.

Par ailleurs, la [Tribune de la presse parlementaire canadienne](#) regroupe les journalistes, photographes, cameramen et preneurs de son, dont la fonction est de couvrir les événements se déroulant au Parlement d'Ottawa et sur la scène politique fédérale.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming? Est-ce utile?*

ParlVU offre un service de diffusion Web en direct et en différé qui permet à l'utilisateur d'accéder par ordinateur aux transmissions audio et vidéo des délibérations du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi qu'au contenu audio des réunions publiques des comités de chacune des assemblées.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté? A-t-on des chiffres?*

Selon les données fournies par les Services multimédia de la Chambre des communes, l'achalandage du site [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca) en 2013 a dépassé les 16,6 millions de visites et atteint les 93 millions de pages vues.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute? Voire de débattre?*

Généralement, il n'est pas possible pour les citoyen(ne)s de formuler des commentaires en ligne sur le site du Parlement du Canada. Cependant, sur le site Twitter du Sénat du Canada (@SenatCA), les citoyen(ne)s peuvent envoyer des « gazouillis » (micromessages) au Sénat, tout en sachant qu'il s'agit d'un service d'information et non d'une plateforme de débats politiques.

Par ailleurs, il est possible pour les comités parlementaires de tenir des consultations en ligne, où ils invitent les particuliers et les organisations à faire connaître leurs points de vue sur certains enjeux spécifiques.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux? Et si oui, lesquels? Et sous quelle forme : des communiqués? Des dépêches d'agences? Ou des prises de position personnelles de parlementaires?*

Le Sénat du Canada utilise Twitter (@SenatCA) pour fournir des bulletins d'actualité et des renseignements sur la Chambre haute du Canada. La Bibliothèque du Parlement du Canada utilise Twitter (@BdPRecherche) pour donner des renseignements sur les publications de recherche de la Bibliothèque.

Quant à l'utilisation des médias sociaux par les parlementaires, selon le site [Politwitter.ca](http://Politwitter.ca), onze des 105 Sénateurs<sup>42</sup> et 246 des 308 députés<sup>43</sup> ont un compte Twitter. De plus, 230 députés ont un compte Facebook<sup>44</sup>.

Le Parlement du Canada utilise également des sites qui s'adressent principalement aux jeunes. Il s'agit d'une page Facebook (<https://www.facebook.com/PARLjeunes>) et d'un canal YouTube (<http://www.youtube.com/user/PARLjeunes>).

---

<sup>42</sup> Voir <http://politwitter.ca/page/lists>.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Voir [http://politwitter.ca/page/statistics\\_facebook](http://politwitter.ca/page/statistics_facebook).

## France

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

L'Assemblée nationale et le Sénat ont un site consacré à leurs travaux.

- Pour l'AN : <http://www.assemblee-nationale.fr/>
- Pour le Sénat : <http://www.senat.fr/>

Ils sont mis à jour très régulièrement, contiennent des liens vers les rapports, les projets et propositions de loi, une fiche par parlementaires, les compte rendus de séance et de commissions, les amendements. C'est un outil de travail aussi bien que d'information pour le public.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

Des mises à jour sont en lignes suite aux débats, comprenant des liens vers les vidéos des débats, et le compte-rendu dès qu'il est disponible.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Equilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Les communications sont objectives et neutres. Elles soulignent des faits (ex : dépôt d'un projet, discussion d'une première lecture en séance, publication d'un rapport, audition de tel ministre, adoption de tel proposition de loi...).

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Des fonctionnaires des chambres sont chargés de la politique de communication (la neutralité est une obligation déontologique des fonctionnaires).

Certains sont chargés des relations avec les médias : informer les journalistes et mettre en valeur les travaux de l'assemblée, diffuser l'information, rédiger et diffuser des résumés et communiqués de presse sur les activités des organes législatifs et de contrôle, organiser des conférences de presse.

Des journalistes suivent les débats, ont accès aux assemblées et sont présents en séance lorsqu'une accréditation leur est accordée. Les prises de vue et les tournages sont soumis à une autorisation. La séance est publique et de plus en plus de réunions de commissions sont ouvertes à la presse, la plupart des commissions de l'AN ayant choisi de faire de l'ouverture à la presse la norme et le huis clos l'exception.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Les débats sont diffusés en direct sur le site internet et restent disponibles quelques semaines en streaming. C'est évidemment très utile pour garantir la publicité et la plus large audience possible des débats parlementaires.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

En attente d'information par le service compétent.

Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? voire de débattre ?

Sur le site de l'AN, il y a un onglet « Déposer une contribution » à propos :

- Des études d'impact d'un projet de loi
- Des commissions d'enquête
- Des missions d'information

L'interface se présente ainsi (maximum 4000 caractères) :

ASSEMBLÉE NATIONALE

Plan | Aide | Info site | Écrire | Forum | Abonnement | RSS | Liens | Deutsch | English | Español | Italiano | Mal voyant

Accueil > Dossier législatif > Étude d'impact

Étude d'impact

**Affaires étrangères : coopération avec la Turquie dans le domaine de la sécurité intérieure**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Turquie, n° 137, renvoyé à la Commission des affaires étrangères.

Voir :  
- l'étude d'impact,  
- le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale.

**Dépôt des contributions**

Civilité  Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom

Prénom

Adresse électronique

Votre contribution sur l'étude d'impact accompagnant ce projet de loi (maximum 4000 caractères)

Votre code de contrôle 1859hp

Ressaisir le code de contrôle

[Traitement des données personnelles](#)

La page Facebook de l'AN est aussi ouverte aux commentaires.

Il n'y a pas de possibilité de débattre.

Le Sénat a développé des « plateformes participatives » : (<http://www.senat.fr/consult/index.html#c577822>)

- L'onglet « blog » comprend des liens vers des blogs personnels (mais hébergés sur le site « senat.fr ») de sénateurs sur des projets ou propositions de loi précises.

Exemple : le rapporteur de la commission d'enquête sur le rôle des banques. Ces sites offrent la possibilité à l'internaute de commenter, et au sénateur de répondre.

- Les onglets « espace participatif » et « questionnaire » correspondent à des appels à contribution des internautes sur tel ou tel texte.
- L'onglet « forum » également, sur la base d'un questionnaire
- L'onglet « consultation par messagerie » comprend un lien vers un courriel.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Les deux chambres du Parlement ont développé depuis quelques années leur présence sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) sur lesquels sont soulignés deux ou trois points d'actualité par jour. Les communications prennent généralement la forme d'information « brute ».

Exemple sur la page Facebook de l'AN :

« Formation professionnelle, emploi et démocratie sociale : le texte de la commission mixte paritaire examinée. L'Assemblée vient de commencer l'examen du projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale dans sa rédaction proposée par la commission mixte paritaire réunie avant-hier. »

La ligne éditoriale diffère légèrement entre les deux chambres. On peut lire des « Bonjour à tous ! » et des « Savez-vous de quoi il s'agit ? » sur le mur du Sénat.

Seule l'institution est rédactrice sur ces pages. Les parlementaires ont généralement leurs propres blogs, page Facebook, compte Twitter où ils peuvent faire part de leurs positions personnelles. On remarque d'ailleurs qu'aucun des commentaires des pages Facebook des assemblées n'est posté par un parlementaire.

## **Grèce**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Nous diffusons en direct le programme de la chaîne de télévision à travers notre site web ([www.hellenicparliament.gr](http://www.hellenicparliament.gr)). Nous avons aussi une bibliothèque de vidéo de séances plénières, des Commissions et de tous nos magazines hebdomadaires sur demande. Nous avons aussi une chaîne sur YouTube.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

Le programme web suit le programme de la télévision.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Oui, elles sont objectives, équilibrées et neutre.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Toutes les activités parlementaires sont présentés à travers notre programme d' info tous les jours d'une manière objective et équilibrée. La chaîne compte actuellement 10 journalistes.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Toutes les séances plénières sont diffusées en direct. Il est très important et nécessaire pour les citoyens.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

Nous avons un système de demande des programmes parlementaires ainsi qu'une chaîne YouTube

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Nous avons une chaîne YouTube et un compte twitter géré par notre service de presse.

## Monaco

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Oui : [www.conseil-national.mc](http://www.conseil-national.mc)

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*  
Trois fois par semaine environ.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Oui.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Deux personnes s'occupent de la communication des activités parlementaires : une personne est Chargée de Communication et une autre qui s'occupe des Relations Presse. Les dépêches d'agence ne sont pas reprises par le Conseil National.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Oui.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

Oui il est fréquenté mais le Conseil National ne possède pas de statistiques.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

Non.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Oui, travers Facebook.

## Ontario

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

- Oui, il y a un site web pour l'Assemblée législative de l'Ontario ([www.ontla.on.ca](http://www.ontla.on.ca)).
- Sur le site web, on peut trouver des renseignements détaillés sur les projets de loi depuis 1995, aussi bien que le journal des débats.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

- Non, des communiqués de presse ne sont pas diffusés sur le site web suite aux débats.
- Le site fournit seulement le journal des débats à la fin de chaque journée de séance
- Les partis politiques, y compris le gouvernement, sont autorisés à émettre leurs propres nouvelles, communiqués de presse et des informations sur leurs propres sites Web, réseaux sociaux, ou via les médias. Le site officiel du parlement n'est pas utilisé pour la messagerie partisane des partis politiques.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

- Toutes les informations affichées sur le site officiel doivent être factuelles et non partisans, et neutres.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

- Les horaires des débats et comités législatifs sont disponibles sur le site web du parlement. Le personnel de l'Assemblée législative s'occupe du contenu du site web officiel. Tous les employés de l'Assemblée législative doivent rester neutres et non partisans en tout temps.
- Les journalistes, partis politiques et parlementaires s'occupent de la communication des activités parlementaires sur leurs propres sites web et réseaux sociaux.
- L'indépendance éditoriale peut varier selon la publication

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

- Oui, les débats sont diffusés en direct, en streaming.
- Ceci permet de présenter les débats à un plus grand public.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

- Entre le 5 juin 2013 et le 5 juin 2014 notre site web a eu 915 715 visiteurs (76 310 visiteurs par mois).

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

- Non, il n'y a pas de forums de discussion sur le site web officiel de l'Assemblée législative de l'Ontario.
- Par contre, il y a une section du site web avec de l'information de comment participer dans le processus politique (par exemple : communiquer avec un député, comparaître en avant d'un comité, observer l'assemblée législative à l'oeuvre).

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

- Il y a une chaîne de YouTube pour le parlement, mais en ce moment, c'est seulement un projet pilote. La chaîne YouTube diffuse les débats quotidiens de la période des questions (<http://www.youtube.com/user/OntarioLegislature>)
- Le département des services aux visiteurs a un compte de Twitter pour promouvoir leurs programmes éducatifs.
- Les parlementaires peuvent communiquer leurs prises de positions personnelles sur leurs propres sites web ou leurs propres comptes de médias sociaux.

## **Québec**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Oui, l'Assemblée nationale possède son propre site internet.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

Les communiqués diffusés touchent principalement les commissions parlementaires et leurs travaux. À l'occasion, des communiqués sont publiés sur des activités institutionnelles ou interparlementaires. Une moyenne de trois communiqués par semaine est diffusée en période de travaux.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Oui, les communications sont rédigées par le personnel administratif de l'Assemblée qui doit être neutre.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Les actualités institutionnelles sont assurées par les conseillers en communication de la Direction des communications, des programmes éducatifs et de l'accueil, de même que les relations avec les médias. Les communications des commissions parlementaires sont assurées par les secrétaires de commission.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Oui, il est possible d'écouter les débats en direct via le réseau du câble, sur le site Internet de l'Assemblée et sur les téléphones intelligents par le site mobile. La section vidéo du site Internet est la section la plus consultée.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

Nous estimons annuellement à environ 1,5 million le nombre de visites sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

Il est possible de signer des pétitions électroniques. Une liste qui recense les pétitions est disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

En complément à son site Internet, l'Assemblée nationale est active dans les médias sociaux. Administrés par des professionnels travaillant dans différents champs d'activité, huit comptes Facebook, Twitter et YouTube partagent de l'actualité neutre sur l'institution et des sujets divers tels que l'histoire.

## **Roumanie**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Oui, c'est le site internet du Sénat.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

En ce qui concerne la diffusion des communiqués, les précisions suivantes sont nécessaires :

- La publication d'un communiqué sur la page internet du Sénat et sa diffusion (par courrier électronique) aux médias représentent des responsabilités qui incombent exclusivement au *Bureau presse, image et page internet* dépendant de la *Direction presse, communication et image*. D'un point de vue fonctionnel, ce Bureau est subordonné à la Direction pour l'informatisation de l'activité parlementaire.

- La responsabilité de rédiger un communiqué revient, en fonction de parties impliquées, au *Bureau presse, image et page internet* (à voir les attributions : au Bureau du Président du Sénat, aux commissions permanentes, aux groupes politiques, à la Direction générale pour relations parlementaires extérieures, etc). Chaque texte est transmis au Bureau de presse qui assure la diffusion et/ou la publication sur le site internet dans la section principale, s'il s'agit des activités du Président, du Bureau Permanent, d'un événement important pour l'institution du Sénat, ou sur la page internet de la Commission respective/du Groupe politique respectif.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Oui

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Pour le Sénat, la *Direction presse, communication et image* composée du *Bureau presse, image et page internet* et du *Bureau relations publics* s'occupe de la communication des activités parlementaires. Cette direction gère l'ensemble des relations du Sénat avec les médias.

Elle a parmi ses attributions : l'organisation des conférences de presse, de briefings de presse, la rédaction d'un bulletin interne de nouvelles mettant l'accent sur les informations parues dans la presse écrite visant le Sénat/les Sénateurs; les présentations photo-vidéo des événements au Sénat, les entretiens officiels au niveau du Président/des membres du Bureau Permanent/des présidents de commissions/des groupes parlementaires d'amitié/des délégations parlementaires auprès des organisations internationales, et leurs diffusion aux médias.

La Direction presse, communication et image emploie dix-sept fonctionnaires. La Direction est placée sous l'autorité du Secrétaire général qui répond au Bureau Permanent du Sénat.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Oui. Le service de diffusion Web du Sénat permet aux utilisateurs d'accéder en direct et en différé aux réunions plénières du Sénat.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

Non, nous ne détenons pas de chiffres.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? voire de débattre ?*

Oui. Le processus de modernisation du site internet du Sénat démarré en 2013 continue en 2014, spécialement en ce qui concerne l'interopérabilité des différentes bases de données et les aspects liés à l'interactivité du site avec les citoyens/internautes.

Depuis plus de 5 ans, les citoyens peuvent déposer des pétitions en ligne et suivre leurs parcours sur le site internet du Sénat, dans la section Relation publiques, Pétitions.

Depuis peu, les citoyens ont la possibilité de transmettre en ligne des opinions, des suggestions, des commentaires etc, sur les initiatives législatives des parlementaires et déposées au Sénat en tant que première Chambre saisie ou comme Chambre décisionnelle.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Depuis 2013, le Sénat est présent sur les médias sociaux, Facebook et twitter, où il poste des communiqués de presse et des photos. Pour poster leurs prises de positions personnelles, les parlementaires utilisent leurs blogs ou leurs adresses personnelles sur les médias sociaux.

## **Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Au niveau communautaire, le site <http://www.pfwb.be/> propose une navigation aisée pour tout savoir sur le travail du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses députés, et sur son rôle au centre de la vie politique belge. Outre la mise à disposition de tous les documents législatifs, il contient une série d'informations pratiques : agenda des travaux, recrutement, événements, espace presse...

Au niveau régional, les sites internet du Parlement wallon (<http://www.parlement-wallon.be/content/>) et du Parlement francophone bruxellois (<http://www.pfb.irisnet.be/le-parlement>) présentent, entre autres, l'institution et les députés, l'agenda des réunions, les documents parlementaires ainsi que les activités menées.

Au Parlement fédéral, la Chambre des représentants et le Sénat de Belgique disposent de sites officiels (<http://www.dekamer.be/kvvcr/index.cfm?language=fr>), ([http://www.senate.be/www/?Mlval=/index\\_senate&MENUID=10000&LANG=fr](http://www.senate.be/www/?Mlval=/index_senate&MENUID=10000&LANG=fr)) sur lequel on y retrouve des informations relatives aux travaux de l'assemblée et des membres parlementaires.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

PFWB : les ordres du jour de la séance plénière et des débats exceptionnels sont publiés.

PW : l'agenda des travaux est communiqué sur le site.

PFB : « une brève » est rédigée sur le site après chaque réunion de commission.

La Chambre : sur le site officiel, la rubrique « A la une » est consacrée aux communiqués de presse et aux sujets d'actualité importants (si nécessaire, cette rubrique est mise à jour quotidiennement).

Le Sénat : les ordres du jour de la séance plénière et des réunions de commissions sont publiés.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Équilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Dans toutes les assemblées, il s'agit d'une communication dite « institutionnelle » et donc neutre.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Le responsable de la communication institutionnelle, sous l'autorité du Secrétaire Général, s'en occupe au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au Parlement Francophone bruxellois, les « brèves » des Commissions et des séances plénières sont rédigées par le service législatif. Au Parlement wallon, les communications émanent du Président ou Greffier du Parlement.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Afin que les médias puissent facilement suivre les débats de la séance plénière aux Parlements Wallon, Francophone bruxellois, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Chambre, ceux-ci peuvent en effet être suivis en streaming.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

PFWB : voir annexe

PW : chiffres non communiqués

PFB : chiffres non communiqués

La Chambre : période 18/01 au 17/02/14 (1 mois) : 42 200 visiteurs uniques

Le Sénat : chiffres non communiqués

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? voire de débattre ?*

Dans les différentes assemblées de la Belgique francophone, il n'est pas possible d'interagir directement avec le citoyen/internaute. Cependant, notons qu'au PFWB et au Sénat (fédéral), le citoyen peut poser ses questions via un formulaire de contact en ligne sur le site pfwb.be. Quant aux sites du Parlement francophone bruxellois et de la Chambre des représentants (fédéral), ils proposent au citoyen d'envoyer un message directement aux parlementaires.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Au niveau communautaire, les parlementaires de la Fédération WB possèdent leur propre page Facebook. Un compte Twitter du Parlement est à l'étude.

Au niveau régional, le greffe du Parlement wallon possède un compte Twitter dont l'usage est actuellement limité. Le Parlement francophone bruxellois, quant à lui, n'est pas présent sur les réseaux sociaux.

Au Parlement fédéral, la Chambre est présente sur le réseau social Twitter. Ce compte sert uniquement à communiquer des données et n'est donc pas utilisé de manière interactive.

## **Suisse**

*Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?*

Le site [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch), géré par les Services du Parlement. Il est la référence pour les politiciens, les journalistes et les lobbyistes, notamment à cause de sa banque de données actualisée sur les objets parlementaires.

*Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?*

Les débats en plénum ne font pas l'objet de communiqués puisqu'ils sont diffusés en direct. Ils sont en revanche largement relayés et commentés par les médias suisses et internationaux. Les débats des commissions législatives sont confidentiels et les présidents sont responsables de l'information à l'issue des séances. Les Services du Parlement coordonnent l'information, publient les communiqués et organisent les conférences de presse. On compte une moyenne de trois communiqués par semaine.

*Les communications du site sont-elles objectives ? Equilibrées ? Rédigées de manière neutre ?*

Les présidents des organes parlementaires sont tenus de donner les positions majoritaires et minoritaires.

*Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?*

Les communiqués de presse sont rédigés par les secrétariats des commissions parlementaires. Selon la loi sur le Parlement, ils doivent rendre compréhensibles pour les citoyens les enjeux des décisions parlementaires.

Après les conférences de presse, le news service des Services du Parlement publie les comptes rendus de l'agence nationale ATS, avec qui un accord a été passé dans ce but.

*Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?*

Les débats parlementaires sont diffusés intégralement en streaming sur [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch).

La mise en ligne et l'enregistrement des débats des conseils rendent inutiles la publication de communiqués.

Les vidéos des interventions des parlementaires font partie du bulletin officiel des débats en plénum mis en ligne sur [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch). Elles peuvent être visionnées en tout temps. Elles sont une source importante pour les journalistes des médias en particulier électroniques et les lobbies.

*Le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?*

Pas encore. Les premières données fiables seront disponibles au mois de mai, grâce à la mise en œuvre d'un nouvel instrument de mesure.

*Existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?*

Les internautes peuvent en tout temps intervenir sur les comptes Twitter et Facebook des Services du Parlement. Ils dialoguent également directement avec les comptes privés des parlementaires.

*Existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?*

Les communiqués de presse sont rédigés par les secrétariats des commissions parlementaires. Selon la loi sur le Parlement, ils doivent rendre compréhensibles pour les citoyens les enjeux des décisions parlementaires.

Après les conférences de presse, le news service des Services du Parlement publie les comptes rendus de l'agence nationale ATS, avec qui un accord a été passé dans ce but.

Les internautes peuvent en tout temps intervenir sur les comptes Twitter et Facebook des Services du Parlement. Ils dialoguent également directement avec les comptes privés des parlementaires.

Certaines conférences de presse des commissions parlementaires sur des sujets importants sont retransmises sur la chaîne de télévision interne de la Chancellerie fédérale : <http://www.tv.admin.ch/fr/live>. Les chaînes de TV de la SSR retransmettent certaines conférences de presse en direct. A noter encore que les élus suisses, qui ne sont pas des parlementaires professionnels, sont responsables individuellement de leur communication politique.

Réponses de la section du Valais et du Saskatchewan (qu'il conviendra d'intégrer, à un stade ultérieur, dans les diverses rubriques correspondantes du questionnaire, le secrétariat de la section suisse n'ayant pas reçu ces documents) :

## **Valais**

### Chapitre 1 : les activités parlementaires à la télévision

#### 1.1 Pour les pays qui disposent d'une chaîne parlementaire

##### 1.1.1 : quelle proportion de débats est diffusée en direct ? Une partie, ou l'intégralité?

100% des débats sont diffusés en direct et en intégralité se révélant des garants de transparence et d'égalité de traitement.

##### 1.1.2 : y a-t-il une diffusion en différé ? Si oui quelle part ?

Non. Par contre, tous les débats sont archivés et accessibles en ligne par notre moteur de recherche à reconnaissance vocale MediaParl.

##### 1.1.3 : des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats ? Des journaux horaires ? Des magazines ? Des débats ?

Oui; pour des journaux horaires, des magazines et des débats.

##### 1.1.4 : La pluralité d'opinions est-elle respectée ? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement ?

Oui sur tous les points.

##### 1.1.5 : la chaîne a-t-elle du succès ? Quels sont les chiffres d'audience ?

Oui; c'est la troisième audience de la chaîne après la Météo et le Journal du soir, alors même que cette retransmission se fait en pleine journée.

##### 1.1.6 : la chaîne est-elle privée ou publique ? L'indépendance de la chaîne est-elle assurée ? Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne ?

La chaîne est privée, mais avec des parrainages publics d'émissions, selon le nouveau paradigme de l'OFCOM en la matière.

1.1.7 : Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?

Elles ont permis de faire connaître le travail du parlement au bétotien; d'attiser l'intérêt des medias et des écoles, avec une moyenne de plusieurs visites par session; d'offrir aux parlementaires une communication de leurs interventions par podcast; avec, cependant, la tentation du buzz de type : <http://www.lematin.ch/suisse/plein-debat-gregory-logean-sort-cartouche/story/31935722> ou <http://www.lenouvelliste.ch/fr/valais/valais/le-grand-conseil-a-la-rescousse-du-patois-498-1244097>.

1.2. Pour tous les pays, avec ou sans une chaîne parlementaire

1.2.1 : Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ?

Des émissions régulières de débats ainsi que des spéciales sur les élections et votations.

1.2.2 : Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ?

Oui sur tous les points.

1.2.3 : Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Les traitements sont-ils équilibrés ?

Oui. Les traitements ne tenant pas compte des coefficients de représentativité, mais de l'attractivité du sujet pour le journaliste, nivellent la différence attendue entre majoritaires et minoritaires.

1.2.4 : Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ?

Oui sur tous les points, avec l'émergence d'une nouvelle garantie d'indépendance offerte par le rôle de contre-pouvoir joué par les medias numériques sur les medias traditionnels.

1.2.5 : Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ?

Oui, en fonction de leur envie et de leurs ressources rédactionnelles.

1.2.6 : Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ?

Non; l'enregistré prévaut pour des raisons d'optimisation des ressources et de rationalité de production.

1.2.7 : Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Parlent-ils plus longtemps ?

Elles ont permis de faire connaître le travail du parlement au bétotien; d'attiser l'intérêt des medias et des écoles, avec une moyenne de plusieurs visites par session; d'offrir aux parlementaires une communication de leurs interventions par podcast; avec, cependant, la tentation du buzz de type : <http://www.lematin.ch/suisse/plein-debat-gregory-logean-sort-cartouche/story/31935722> ou <http://www.lenouvelliste.ch/fr/valais/valais/le-grand-conseil-a-la-rescousse-du-patois-498-1244097>.

## Chapitre 2 : les activités parlementaires sur internet

### 2.1 : Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Bon fonctionnement ?

Oui, avec l'Histoire complète de notre parlement (depuis la date d'entrée de notre canton dans la Confédération helvétique) mise en perspective avec toutes les archives filmées, enregistrées, photographiées et écrites; le tout numérisé et accessible depuis notre site (linked open data).

### 2.2 : Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ?

Oui, sous format numérique, moins de 10 minutes après la fin de chaque séance du plenum grâce à la présence de l'auteur dans la salle des débats. Ils sont, par ailleurs, automatiquement distribués, tant aux membres du parlement, que du gouvernement, ou encore des medias et ainsi instantanément relayés, tant par les medias traditionnels, que les medias numériques, pour une interactivité citoyenne accrue; d'@Parl vers la web-démocratie.

### 2.3 : les communications du site sont-elles objectives ? Equilibrées ? Rédigées de manière neutre ?

Oui, c'est ce qui ressort des audits axés sur l'amélioration continue et menés, chaque deux ans, sur l'adéquation de notre communication avec l'évolution des besoins des organes et membres de notre parlement.

### 2.4 : Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ?

Les organes parlementaires (Présidence, Bureau, Commissions, etc.) sont responsables de leur communication avec l'appui du service parlementaire. Aucun journaliste ou autre chargé de communication ne travaille au service parlementaire. Par contre, le service parlementaire offre aux journalistes un accès libre aux données, un appui pour la recherche de documents, d'intervenants, de lieux et de moyens de transmission, au standard demandé, pour les interviews. On peut quantifier la communication à l'équivalent d'un poste à plein temps qui ne reprend pas les dépêches d'agences, d'autant que, si ce besoin s'avérait, celles-ci seraient automatiquement remontées par notre système de *linked open data*.

### 2.5 : Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Est-ce utile ?

Oui; en ne laissant, toutefois, pas le bétotien livré à lui-même grâce à l'appui de modules didactiques dédiés : [http://www.youtube.com/watch?v=oK-HnWL99ME&list=PLPTppsdKTIVMLmII1\\_sJp\\_AyBlx1mijVd](http://www.youtube.com/watch?v=oK-HnWL99ME&list=PLPTppsdKTIVMLmII1_sJp_AyBlx1mijVd). A la teneur des retours que nous enregistrons, nous avons quitté l'utile pour rejoindre l'indispensable.

2.6 : le site du Parlement est-il très fréquenté ? A-t-on des chiffres ?

Basés, sur le mode de calcul d'une comptabilisation unique par jour et par adresse IP, nos 84'500 visiteurs, pour les 6 sessions de 3 jours, en moyenne, de 2013, soit deux fois plus qu'en 2012, assoient notre démarche d'@Parl vers la web-démocratie.

2.7 : existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ?

Oui, mais, pour ne pas écorner notre crédibilité institutionnelle, nous veillons à ne pas y être associé. Les membres de notre parlement disposent de comptes facebook et twitter à usage propre et ne s'en prive pas, même durant les sessions, où le media numérique leur permet de continuer à débattre sur leur intervention, quel que soit le sort que lui a réservé le plenum, voire d'interagir sur des thèmes communs (on a fréquemment le cas) avec des parlementaires fédéraux siégeant le même jour que notre parlement cantonal.

2.8 : existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Et si oui, lesquels ? Et sous quelle forme : des communiqués ? Des dépêches d'agences ? Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ?

Non, par choix délibéré, pour ne pas écorner notre crédibilité institutionnelle.

Chapitre 3 : les débats parlementaires francophones sur TV5 Monde ?

La section suisse se charge d'une réflexion sur la présence de l'actualité francophone sur TV5 Monde. Un questionnaire séparé a été envoyé à l'automne dernier, et les conclusions feront partie du rapport remis en avril à la Commission. Pour l'heure, les sections suivantes y ont donné suite : Andorre, Canada, France, Gabon, Québec, Macédoine, Maurice, Vallée D'Aoste et Wallonie-Bruxelles.

## **Sakatchewan**

Chapitre 1 : les activités parlementaires à la télévision

1.1 Pour les pays qui disposent d'une chaîne parlementaire

1.1.1 : quelle proportion de débats est diffusée en direct ? Une partie, ou l'intégralité? L'intégrité

1.1.2 : y a-t-il une diffusion en différé ? Si oui quelle part ? Oui, les questions orales et les biographies des députés.

1.1.3 : des émissions sont-elles mises sur pied en marge de la diffusion des débats ? Des journaux horaires ? Des magazines ? Des débats ? Non

1.1.4 : La pluralité d'opinions est-elle respectée ? Les montages respectent-ils l'équilibre des débats et des forces représentées au Parlement ? Oui

1.1.5 : la chaîne a-t-elle du succès ? Oui Quels sont les chiffres d'audience ? Difficile à dire pour la télévision. L'internet : unique : 60,652 ; visites : 165,588 ; vus/pages : 580,417

1.1.6 : la chaîne est-elle privée ou publique ? C'est l'Assemblée qui a le permis/l'autorisation. L'indépendance de la chaîne est-elle assurée ? Oui Quelles garanties la majorité donne-t-elle d'un équilibre de traitements et d'une indépendance totale de la chaîne ? ? C'est l'Assemblée qui a le permis/l'autorisation.

1.1.7 : Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Oui Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Oui Parlent-ils plus longtemps ? Non.

1.2. Pour tous les pays, avec ou sans une chaîne parlementaire

1.2.1 : Quel type d'émissions est consacré aux débats parlementaires sur les chaînes classiques ? aucun

1.2.2 : Existe-t-il une émission spécifiquement dédiée aux débats parlementaires ? Par exemple : un débat politique tous les lundis soirs ? Ou un magazine ? Non

1.2.3 : Les débats parlementaires sont-ils traités dans les journaux télévisés ? Oui Les traitements sont-ils équilibrés ? Oui

1.2.4 : Les chaînes publiques assurent-elles un équilibre dans le traitement des sujets ? Oui Quelles garanties d'indépendance la majorité offre-t-elle aux médias ? Un temps de parole équilibré est-il garanti ? Non Par exemple par un minutage, notamment dans le cadre de campagnes électorales ? Non, sauf les débats des chefs des partis.

1.2.5 : Des chaînes privées sont-elles libres de parler politique, et notamment d'organiser des débats parlementaires ? de parler politique – Oui ; organiser des débats parlementaires – Non, sauf les débats des chefs des partis pendant les élections. 1.2.6 : Des diffusions en direct sont-elles organisées de temps à autre ? A quelle fréquence ? Combien de fois par année ? Pour quels types de débats ? Oui, voir 1.2.5.

1.2.7 : Les diffusions en direct apportent-elles un plus ? Oui Ont-elles un impact sur l'attitude des élus ? Oui Parlent-ils plus longtemps ? Non

Chapitre 2 : les activités parlementaires sur internet

2.1 : Existe-t-il un site internet entièrement dédié au travail parlementaire ? Oui Bon fonctionnement ? Oui

2.2 : Des communiqués y sont-ils diffusés suite aux débats ? Si oui, combien par jour / par semaine ? Non, seulement les événements spéciales.

2.3 : les communications du site sont-elles objectives ? Equilibrées ? Rédigées de manière neutre ? Oui

2.4 : Qui s'occupe de la communication des activités parlementaires ? Des journalistes ? Quelles sont les garanties d'indépendance éditoriale ? Combien de personnes y travaillent ? Y reprend-on des dépêches d'agences ? Une personne.

2.5 : Les débats sont-ils diffusés en direct, en streaming ? Oui Est-ce utile ? Oui

2.6 : le site du Parlement est-il très fréquenté ? Oui A-t-on des chiffres ? Oui voir 1.1.5

2.7 : existe-t-il des possibilités d'interaction avec le citoyen / internaute ? Voire de débattre ? Non, mais on est sur Facebook et Twitter pour recevoir les commentaires.

2.8 : existe-t-il une présence institutionnelle officielle de vos parlements sur les réseaux sociaux ? Oui Et si oui, lesquels ? Facebook et Twitter Et sous quelle forme : des communiqués ?

renseignement seulement Des dépêches d'agences ? Non Ou des prises de positions personnelles de parlementaires ? Non

Chapitre 3 : les débats parlementaires francophones sur TV5 Monde ?

La section suisse se charge d'une réflexion sur la présence de l'actualité francophone sur TV5 Monde. Un questionnaire séparé a été envoyé à l'automne dernier, et les conclusions feront partie du rapport remis en avril à la Commission. Pour l'heure, les sections suivantes y ont donné suite : Andorre, Canada, France, Gabon, Québec, Macédoine, Maurice, Vallée D'Aoste et Wallonie-Bruxelles.

## 5 Conclusion

Ce rapport permet d'avoir une vision d'ensemble des possibilités de diffusion des débats parlementaires auprès des citoyens, en toute transparence et en garantissant l'équilibre des traitements. Les sections qui ont répondu sont exemplaires en la matière : ce rapport est donc une base de travail pour tous, avec des informations et des expériences précieuses.

En l'état actuel, et au vu des réponses et contacts pris, les efforts doivent porter sur trois niveaux :

- 1) Une plus forte collaboration entre l'APF et TV5 Monde. Il existe plusieurs pistes pour la renforcer. Les deux principales :
  - a. Davantage de sujets sur des sujets consacrés aux débats parlementaires francophones. Ces sujets sont aujourd'hui presque absents de l'antenne. Or, ils seraient cohérents avec la mission de la chaîne, et lui permettraient de contribuer au processus démocratique tout en donnant un éclairage intéressant sur la culture et les défis que vivent les pays francophones. Cette offre supplémentaire trouverait sa place idéalement dans l'émission d'actualité 64'. Cela pourrait être un rendez-vous une fois par semaine.
  - b. Le lancement d'une TV APF sur Facebook, alimentée par des productions de TV5Monde, sur la base du modèle développé entre TV5Monde et l'ONU.

Dans les deux cas, ces pistes passent par un rapprochement entre le secrétariat général de l'APF et TV5Monde. Nous rappelons que suite à une rencontre entre la délégation suisse et la direction générale de TV5Monde, MM. Bigot et Crettenand se sont montrés très ouverts à cette idée.

- 2) Un développement de la communication propre de l'APF. En prolongement de la proposition évoquée ci-dessus, cette stratégie de collaboration avec TV5 Monde doit s'inscrire dans une logique globale de communication active de l'APF. Sur l'aspect formel, cela passe par une rénovation des sites divers. Et sur le fond, cela veut dire donner une visibilité aux décisions prises, et donc assurer un suivi aux résolutions, comme nous l'avons décidé à Abidjan. Ces pistes de travail rejoignent d'ailleurs les préoccupations du Bureau de l'APF et coïncident avec les propositions de ce dernier discutées dans le domaine du nouveau cadre stratégique de l'APF.
- 3) Un encouragement des délégations membres de l'APF à mieux communiquer chez elles. Toujours chercher à faire mieux : un Parlement a tout à gagner à être le plus transparent possible. Il représente le peuple, il est élu par le peuple, il a donc des comptes à rendre au peuple. Sa légitimité passe par une transparence maximale, et une implication étroite des électeurs dans le processus de prise de décisions. Les nouveaux outils, comme les réseaux sociaux, permettent de le faire de manière précise et à moindres frais. Il convient également de rappeler ici le débat récent au sein de la CECAC - réunie en avril de cette année à Brazzaville - sur la liberté de presse et le souhait de l'ensemble des sections présentes d'intensifier ce débat, en partenariat avec la Commission des affaires parlementaires. La section suisse se propose de contribuer au renforcement des synergies sur ce point précis.

Pour atteindre ces objectifs, et améliorer les points évoqués, ce rapport constitue une simple base de travail. Car le travail ne fait que commencer. Les expériences doivent être ajustées, corrigées, améliorées. Pour renforcer l'efficacité de la démocratie parlementaire, et son indispensable légitimité.

Avant de partager ce rapport avec le secrétariat général et l'assemblée plénière, nous allons donc encore l'enrichir de témoignages et d'expériences d'autres délégations, ou de compléments des délégations ayant déjà répondu, afin d'en présenter une version complète à Ottawa. Nous appelons dès lors les sections des Régions Afrique et Asie à enrichir ce rapport en répondant au second volet de notre questionnaire, leur contribution étant indispensable dès lors que l'on se fixe pour objectif de renforcer la communication parlementaire – et donc plurielle – dans l'ensemble de la Francophonie. Le travail ne fait que commencer...